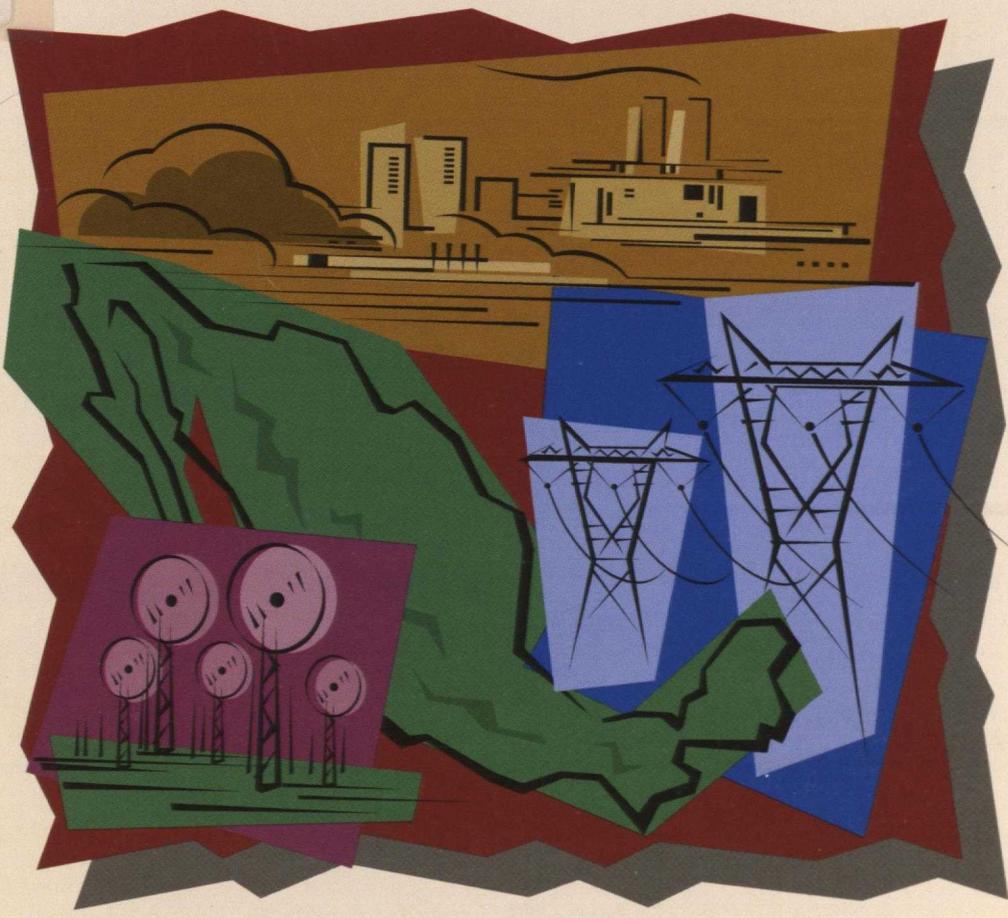


b2956883 (F)

CA1  
EA616  
96E42  
FRE  
ex. 1  
DOCS

Canada



# LES DÉBOUCHÉS D'AFFAIRES AU MEXIQUE : L'ÉQUIPEMENT ÉLECTROMÉCANIQUE, GÉNÉRATION ET TRANSPORT



 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce International    Department of Foreign Affairs and International Trade  
Le Secteur de l'Amérique latine et des Antilles



PROFIL SECTORIEL - MEXIQUE

## **Profil sectoriel – Mexique**

**Les débouchés d'affaires au Mexique : outils, moules, matrices et machinerie spécialisée** a été élaboré conjointement par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) et par Prospectus Inc. Ce profil sectoriel a été rendu possible grâce à l'appui du bureau de Toronto de Baker & McKenzie.

Ce document est conçu pour donner un aperçu des outils, moules, matrices et de la machinerie spécialisée au Mexique; il ne prétend en aucune façon être la seule source d'information dans ce domaine. Tous les collaborateurs à cette publication se sont efforcés d'éliminer les erreurs et les inexactitudes. Nous incitons toutefois le lecteur à ne trouver là qu'une des sources d'information sur la façon de faire des affaires au Mexique et à évaluer toute décision d'affaires en s'informant auprès d'un professionnel compétent.

Toute erreur ou omission, de même que toutes les opinions exprimées ici, ne peuvent être attribuées au gouvernement du Canada ni à Baker & McKenzie. Les auteurs, les éditeurs et les autres collaborateurs n'assument aucune responsabilité à l'égard de pertes commerciales qui seraient imputables à des décisions d'affaires prises sur la foi des renseignements contenus dans ce document.

© Ministère des Approvisionnements et Services, mars 1996  
N° de catalogue E73-9/13-1995F  
ISBN 0-662-80554-2

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, imprimée, rentrée dans un système d'extraction ou transmise partiellement ou dans sa totalité sous quelque forme que ce soit ou par n'importe quel moyen, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans autorisation préalable écrite de l'éditeur et de la Couronne.

Publié par Prospectus Inc.

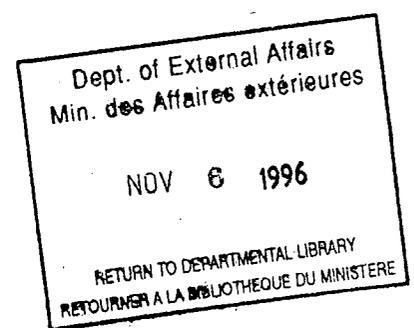
Imprimé au Canada.

Also available in English.

LES DÉBOUCHÉS D'AFFAIRES  
AU MEXIQUE :

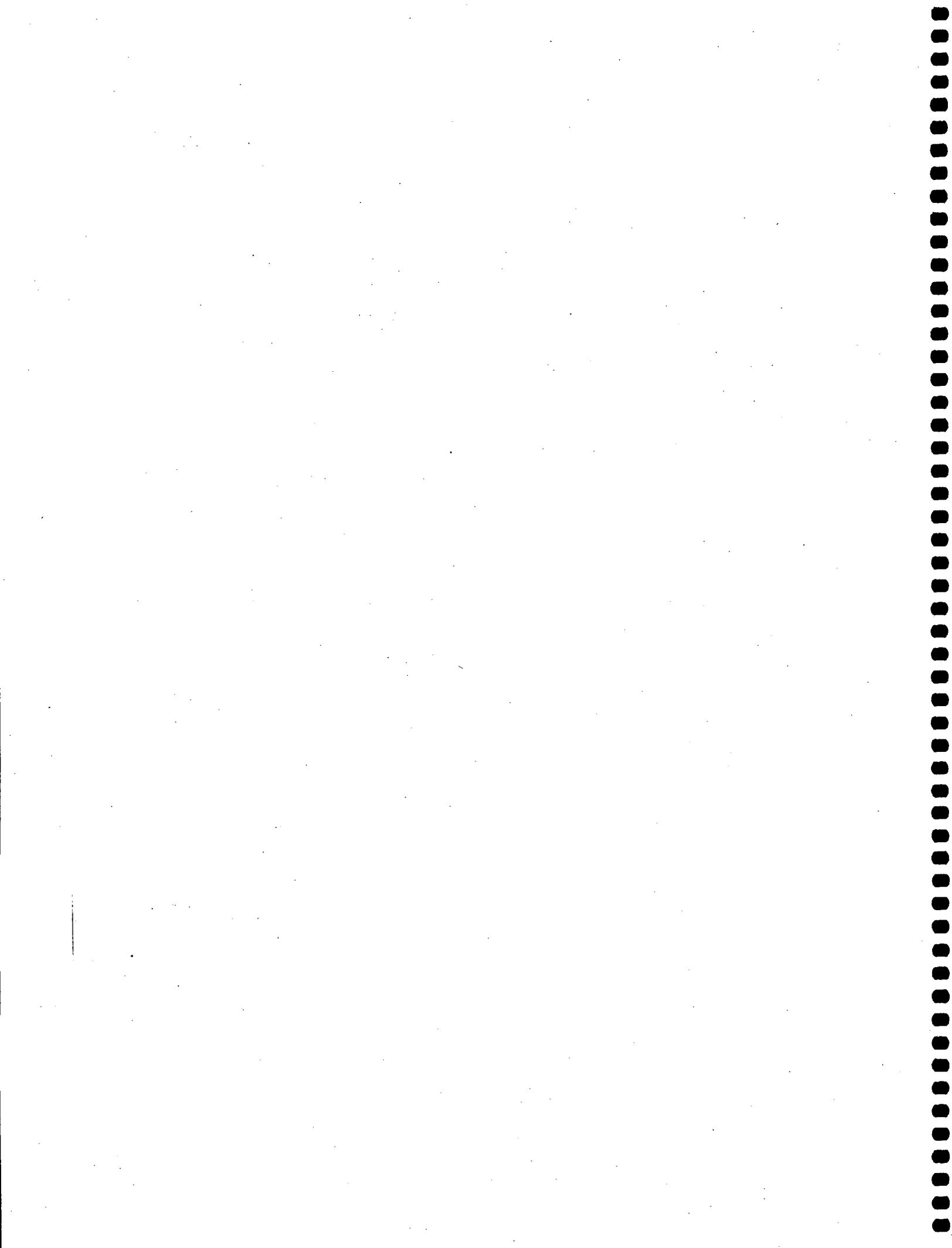
---

ÉQUIPEMENT ÉLECTROMÉCANIQUE,  
GÉNÉRATION ET TRANSPORT



*Export*  
MEXIQUE

B 43 217 753



## MESSAGE DE BAKER & MCKENZIE, AVOCATS

Notre entreprise est très présente au Mexique depuis 1961. Nous avons un bureau dans la ville de Mexico, connu sous le nom de *Bufete Sepukveda*, alors que les autres cabinets à travers le Mexique sont connus sous le nom de Baker & McKenzie. Nous avons actuellement des bureaux dans les villes de Juárez, Mexico, Monterrey et Tijuana et prévoyons en ouvrir d'autres dans les régions industrielles à forte croissance du Mexique. Un pourcentage important de toutes les sociétés étrangères s'implantant dans les régions des *maquiladoras* ont retenu les services de Baker & McKenzie pour les aider dans tous les aspects de leurs activités d'implantation.

Les avocats du cabinet combinent la connaissance du droit mexicain et la compréhension du cadre des affaires et du processus gouvernemental au Mexique. Notre cabinet a une excellente réputation dans les milieux des affaires et du gouvernement comme étant l'une des principales firmes mexicaines s'occupant de transactions commerciales internationales et nationales. Les avocats des quatre bureaux mexicains rencontrent régulièrement leurs homologues canadiens pour discuter de la coordination des activités d'affaires dans le contexte nord-américain et pour favoriser les activités de commerce et d'investissement entre le Canada et le Mexique. Les associés des bureaux mexicains siègent à un certain nombre d'organismes nationaux et internationaux comme représentants à la fois d'organisations nationales d'affaires et du gouvernement mexicain. Les associés des bureaux mexicains conseillent régulièrement le gouvernement mexicain sur les problèmes de commerce international, y compris récemment dans le cadre des négociations de l'ALÉNA.

Les domaines d'expertise du cabinet au Canada et au Mexique comprennent entre autres :

- le droit administratif;
- la banque et la finance;
- le droit des sociétés et le droit commercial;
- les problèmes douaniers;
- le droit de l'environnement;
- les lois sur les investissements étrangers et les *maquiladoras*;
- les lois sur la santé;
- les problèmes d'immigration;
- la propriété intellectuelle;
- le commerce international;
- les lois sur le travail et sur l'emploi;
- la réglementation dans le domaine de l'immobilier et des transports;
- la fiscalité.

Le bureau de Toronto, ouvert depuis 1962, fait partie intégrante de la pratique nord-américaine de l'entreprise qui comprend neuf bureaux aux États-Unis et quatre au Mexique.

Les bureaux de Baker & McKenzie au Canada et au Mexique s'efforcent d'aider les entreprises canadiennes à trouver les partenaires qui leur conviennent afin de leur permettre d'implanter ou d'élargir des activités commerciales au Mexique. Que l'objectif d'une entreprise soit de recueillir des capitaux, de créer une coentreprise ou une alliance stratégique, ou de commencer à exporter sur le marché mexicain, Baker & McKenzie offre une approche coordonnée pour rendre plus facile la pénétration du marché mexicain.

Bill Watson  
(416) 865-6910

Allan Turnbull  
(416) 865-6923



Roy Kusano  
(416) 865-6903

Paul Burns  
(416) 865-6912



## L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN (ALÉNA)

L'ALÉNA fera passer la zone actuelle de libre-échange de 270 millions de personnes à 360 millions — un marché plus important que celui des 15 pays de l'Union européenne avec une production nord-américaine totale d'environ 7 billions de dollars.

Le Mexique est le plus important partenaire commercial du Canada en Amérique latine. Le commerce bilatéral entre les deux pays a dépassé les 5,5 milliards de dollars en 1994 et devrait atteindre les 7 milliards d'ici la fin de la décennie.

Le total cumulé des investissements canadiens au Mexique augmente rapidement, ayant passé de 452 millions de dollars en 1992 à plus de 1,2 milliard en 1994.

Ce guide de marché a été préparé en tenant compte des problèmes auxquels la personne qui envisage d'exporter est confrontée. Il ne s'agit toutefois pas d'un document exhaustif et les conditions, les intérêts et les besoins particuliers à chaque cas commanderont la façon dont les entreprises doivent adapter leur approche et leur stratégie au marché mexicain.

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser aux Centres de commerce international (cf. Où obtenir de l'aide additionnelle), ou à l'InfoCentre aux numéros suivants :

Téléphone : 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709

FaxLink : (613) 944-4500

Babillard électronique de l'InfoCentre (BÉI) :

1-800-628-1581 ou (613) 944-1581

Internet : <http://www.dfait-maccci.gc.ca>

## TABLE DES MATIÈRES

UN NOUVEAU RÔLE POUR LE SECTEUR PRIVÉ	7
LE SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	9
La Commission fédérale d'électricité	10
L'élargissement du système	11
La diversification énergétique	12
La modernisation	14
LE COMMERCE EXTÉRIEUR	16
LES CLIENTS	18
LA CONCURRENCE	20
Les concurrents étrangers	22
Les éléments concurrentiels	23
L'ÉVOLUTION DES PRODUITS ET LES DÉBOUCHÉS	25
La privatisation	25
Compañía de Luz y Fuerza del Centro	26
La production privée d'électricité	27
Les permis de production privée d'électricité	28
Les débouchés pour les produits	29
Technologies de remplacement de production d'électricité	30
Le conseil, l'entretien et la remise en état	32
La transmission	33
La distribution	33
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE	34
LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ	36
Les coentreprises	37
Le financement	37

<b>OÙ OBTENIR DE L'AIDE ADDITIONNELLE</b>	<b>38</b>
<b>Ministères et services du gouvernement canadien au Canada</b>	<b>38</b>
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI)	38
Ressources naturelles Canada	40
Ministère de l'Industrie (MI)	41
Revenu Canada	41
Agence canadienne de développement international (ACDI)	42
Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA)	42
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DÉO)	42
Société pour l'expansion des exportations (SEE)	43
Conseil national de recherches	44
<b>Contacts importants au Canada</b>	<b>44</b>
Organismes parrains	44
Associations d'affaires et professionnelles	44
Bureaux du gouvernement mexicain au Canada	45
Banques mexicaines ayant des bureaux au Canada	46
<b>Services du gouvernement canadien au Mexique</b>	<b>46</b>
<b>Principaux contacts au Mexique</b>	<b>47</b>
Gouvernement du Mexique	47
Associations d'affaires et professionnelles au Mexique	48
Sociétés mexicaines	49

## UN NOUVEAU RÔLE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

*Dans un renversement marqué des politiques antérieures, la Commission fédérale d'électricité s'en remettra maintenant à des projets clés en main du secteur privé pour réaliser environ 60 pour 100 de son programme d'expansion.*

À compter de 1988, le gouvernement mexicain s'est lancé dans un vaste programme de réformes économiques qui a débouché sur des politiques de libéralisation des échanges, de déréglementation et de privatisation. Le nombre d'entreprises publiques a été réduit de 1 115 en 1982 à 215 en 1994. Un certain nombre de secteurs d'activité, dont celui de l'énergie, étaient exclus de la privatisation parce qu'ils étaient du domaine exclusif de l'État en vertu de la Constitution et d'un certain nombre d'autres lois.

Pendant le gouvernement de l'ancien président Carlos Salinas, les restrictions concernant l'électricité ont été progressivement atténuées. Une nouvelle loi, la *Ley de Energía Eléctrica*, Loi sur l'énergie électrique, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1992. Elle maintient le monopole de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, sur la production et la distribution de toute l'électricité vendue au public. Par contre, pour la première fois, la loi autorise l'industrie à produire elle-même l'électricité qu'elle consomme.

En 1994, le *Secretaría de Energía, Minas e Industrias Paraestatal (SEMIP)*, Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée, a publié un plan décennal sur l'électricité dans le cadre de la mise en œuvre de la loi révisée sur l'électricité. Ce plan prévoit un rôle accru pour le secteur privé dans la construction de nouvelles installations de production d'électricité relevant des pouvoirs de la *CFE*.

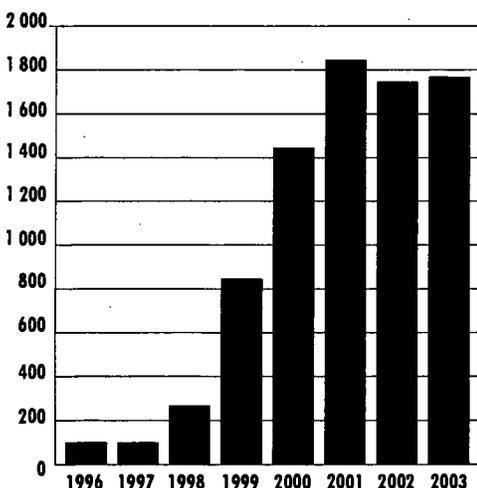
Le président Ernesto Zedillo est arrivé au pouvoir le 1<sup>er</sup> décembre 1994. Trois semaines plus tard, son administration publiait un décret exécutif démantelant le *SEMIP* et le remplaçant par un organisme beaucoup plus petit, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie.

On s'est beaucoup demandé si le nouveau gouvernement allait privatiser la *CFE*. Toutefois, le décret prolonge les politiques précédentes. Malgré cela, la forte dévaluation du peso de la fin décembre 1994, et la crise économique qui a suivi, ont exercé des pressions encore plus grandes sur la *CFE* pour avoir recours aux ressources du secteur privé pour procéder à l'expansion du système électrique.

Même avant la crise, le plan décennal du *SEMIP* envisageait de s'en remettre largement à l'investissement du secteur privé, essentiellement au moyen de mécanismes de type construction-location-transfert (CLT) et construction-exploitation-transfert (CET). Ce plan faisait l'hypothèse, irréaliste maintenant, d'un taux de croissance de 4,5 pour 100 par année du produit intérieur brut (PIB) mais cela reste toutefois un bon indicateur des priorités du gouvernement.

**BESOINS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ  
N'APPARAISSANT PAS DANS LES PLANS DE  
DÉPENSE DU GOUVERNEMENT**

Mégawatts



Source : Secretaría de Energía, Minas e Industrias Paraestatal (SEMIP), Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée.

Avec le scénario de demande élevée du *SEMIP*, le pays aura besoin de 14 639 mégawatts de nouvelle capacité de production pour répondre à la demande prévue d'électricité en l'an 2003. Avec les travaux qu'elle a entrepris, la *CFE* sera en mesure de produire seulement 6 479 mégawatts. Le Mexique aura donc besoin d'une capacité additionnelle de production de 8 160 mégawatts venant du secteur privé.

Au début de 1995, la *CFE* a tenu compte de ces nouvelles priorités. En février, un consortium de sociétés d'ingénierie et d'entreprises publiques américaines et mexicaines a obtenu une concession pour construire une centrale thermoélectrique dans le nord de l'État de Chihuahua. La centrale, appelée *Samalayuca II*, aura une capacité totale de production de 700 mégawatts répartie en trois unités distinctes de production. L'ensemble sera construit au coût de 650 millions de dollars US en périphérie de Ciudad Juárez, près de la frontière avec El Paso, au Texas.

Parmi les partenaires, il y a une filiale de l'entreprise d'ingénierie et de construction mexicaine *Ingenieros Civiles Asociados (Grupo ICA)*, la société d'ingénierie Bechtel Enterprises, la multinationale géante General Electric et la société publique implantée au Texas, El Paso Natural Gas. Le consortium concevra, réalisera et financera la construction de la centrale qui sera ensuite louée à la *CFE*. D'après le président de *Grupo ICA*, *Samalayuca II* est la première centrale financée en totalité par des fonds privés et sans avoir recours à des garanties d'emprunt du gouvernement.

Un projet antérieur dans l'État de Coahuila, près de la frontière américaine, a été abandonné. Ce projet de centrale thermique, connu sous le nom de *Carbón II*, a éprouvé des difficultés quand les principaux partenaires ont demandé le droit de fixer les tarifs d'électricité générée par la centrale afin de payer l'équipement antipollution coûteux.

Une autre installation de production d'électricité en est à l'étape de la planification. Il s'agit de la centrale alimentée au gaz de *Mérida III* dont la construction devrait commencer en 1995. *Mérida III* utilisera du gaz naturel et des carburants résiduels en cas de besoin. Le projet sera alimenté en gaz au moyen d'un gazoduc venant de *Ciudad PEMEX* à Tabasco. *Mérida III* sera différent du projet *Samalayuca II* en ce sens que les sociétés privées assureront la gestion et l'exploitation des installations une fois les travaux de construction terminés. L'électricité produite à cette centrale de 440 mégawatts sera alors vendue à la *CFE*.

En août 1995, la *CFE* a annoncé qu'elle allait lancer d'ici peu des appels d'offres pour la construction de six centrales électriques. L'annonce précisait que, d'ici l'an 2000, la *CFE* aurait besoin de 13 nouvelles centrales électriques d'une valeur d'environ 8,5 milliards de dollars US et qui devrait être construite par des producteurs privés. Il est fort probable qu'il s'agira d'ententes du type construction-location-transfert (CLT) permises par la loi mexicaine.

Les spécialistes du domaine signalent que le plan décennal de développement du secteur mexicain de l'électricité est défaillant à plusieurs titres. Il repose en effet sur des projections de croissance du PIB qui ne sont plus réalistes. Il ne tient pas non plus compte des effets des politiques à venir de détermination du prix de l'énergie.

Malgré cela, dans une étude réalisée en février 1995, soit environ deux mois après la dévaluation du peso, la *CFE* évaluait que la demande d'électricité au Mexique avait augmenté en moyenne de 5,4 pour 100 par an au cours des dix dernières années et devrait continuer au même rythme ou à un rythme supérieur au cours des années à venir. Elle projette d'investir 30 milliards de dollars US dans le domaine de l'électricité. Environ la moitié de cette somme sera consacrée à des travaux de construction et le reste servira au financement des infrastructures de soutien et à d'autres fins.

## LE SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

*Un important programme de réorganisation accorde une nouvelle importance à la décentralisation, à la diversification des sources énergétiques et à l'augmentation de l'efficacité dans tout le système national d'alimentation en électricité.*

La population mexicaine d'environ 90 millions de personnes est répartie sur un territoire d'à peu près deux millions de kilomètres carrés. L'électricité est acheminée à près de 20 millions de ménages situés dans 50 000 collectivités. La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, est la société d'État à qui il incombe de produire et de distribuer au public l'électricité dans tout le Mexique. *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, a également une capacité installée de production d'électricité d'environ 2 000 mégawatts.

Avec le nouveau plan décennal de développement de l'électricité rendu public en 1994, le système national d'électricité est élargi, diversifié et modernisé. Les centrales industrielles et les collectivités isolées peuvent maintenant produire de l'électricité à leurs propres fins. *Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Éclairage et électricité du centre, est maintenant une entité indépendante avec un nouveau mandat pour produire de l'électricité et la distribuer. Cette société publique, qui a 36 000 employés, était auparavant totalement dépendante de la *CFE* pour ses approvisionnements en électricité. Toutefois, à court terme, la *CFE* continuera à produire environ 90 pour 100 de l'électricité mexicaine.

Le système de production d'électricité du Mexique est réparti en neuf régions. Le réseau national d'interconnexion comprend sept de ces régions. Les deux autres sont les deux États de la péninsule de Baja California qui sont rattachés par contrat au système de Southern California Edison au moyen d'une ligne de transmission de 230 kilovolts (kV).

La *CFE* a au total environ 350 000 kilomètres de lignes de transmission, de transmission secondaire et de distribution, environ 1 300 sous-stations avec 120 000 (MVA) et une capacité d'environ 100 millions (KVA) en sous-stations de transmission et de distribution.

## LA COMMISSION FÉDÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, a été créée en 1937. Dans le cadre d'une restructuration mise en œuvre par le gouvernement du président Ernesto Zedillo, elle relève maintenant du nouveau *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Une modification de 1960 à l'article 27 de la Constitution du pays accordait à la *CFE* le pouvoir exclusif sur l'ensemble de la planification, du développement et de l'exploitation du système de production d'électricité. De nouveaux règlements sont entrés en vigueur en 1993 afin de favoriser la production d'électricité par de petits producteurs privés, mais la *CFE* conserve son monopole sur l'énergie vendue au public. Avec une capacité installée de 33 000 mégawatts, la *CFE* est parmi les 20 plus importants fournisseurs d'électricité du monde. En 1994, elle a comblé environ 90 pour 100 des besoins énergétiques du Mexique.

De façon traditionnelle, la *CFE* ne cherchait pas à couvrir la totalité de ses coûts et le gouvernement fédéral comblait le vide avec d'importantes subventions. Cette politique a entraîné une utilisation inefficace de l'énergie, avec des pertes considérables au sein du système de distribution lui-même. En 1989, le gouvernement a remboursé environ 1,3 milliard de N \$ pesos de la dette de la *CFE* et les subventions lui ont été réduites progressivement depuis. En 1994, la *CFE* a récupéré près de 90 pour 100 de ses coûts au moyen de la vente d'électricité.

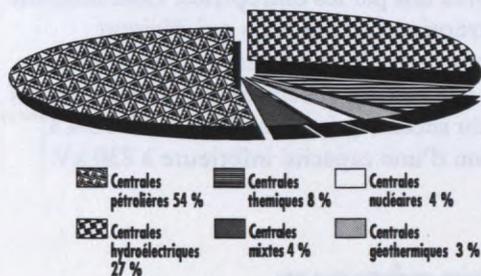
La réserve actuelle d'électricité est seulement d'environ six pour cent et le système devra être agrandi et modernisé pour répondre aux besoins en augmentation rapide du Mexique. Un grand nombre de régions rurales ne sont pas encore desservies et l'objectif du gouvernement est d'élargir le service aux deux tiers de la population rurale au cours des vingt ans à venir.

Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour permettre l'expansion et la modernisation nécessaires. Il a adopté la *Ley de Servicio Eléctrico*, Loi sur le service électrique, qui privatise la construction et l'exploitation des plus grands projets électriques. Les nouveaux projets seront confiés au secteur privé comme des projets clés en main et ne seront plus gérés par le personnel de la *CFE*. La *CFE* prévoit de construire près de 14 000 mégawatts de nouvelle capacité de production à un coût de 34 milliards de dollars US entre 1993 et l'an 2000.

La capacité de production installée de la *CFE* devrait plus que doubler d'ici l'an 2010 au fur et à mesure qu'elle alimentera des communautés qui n'étaient pas desservies auparavant et qu'elle voudra suivre l'augmentation de la demande découlant de la croissance économique. On prévoit que la consommation sera d'environ 160 000 gigawatts-heure en 1995.

La *CFE* a signé un important contrat de vente d'électricité à des clients de Californie en 1987. Depuis lors, les exportations à destination des États-Unis ont été en moyenne de deux milliards de kilowatts-heure, soit environ deux pour cent de la capacité de production de la *CFE*. Celle-ci a un contrat avec Southern California Edison pour importer 70 mégawatts d'électricité pour la péninsule de Baja California pendant les mois d'été.

## CAPACITÉ INSTALLÉE DE LA CFE, 1994



Source : Comisión Federal de Electricidad (CFE), Commission fédérale d'électricité.

Le gouvernement demande maintenant à la *CFE* d'aligner ses revenus sur ses coûts. Les subventions devraient avoir complètement disparu d'ici l'an 2000. Cela exerce d'énormes pressions sur cette entreprise pour rationaliser et moderniser ses activités. Les prix devront également augmenter, stimulant la demande pour un équipement plus efficace chez les consommateurs d'électricité.

Plus des deux tiers de toute l'électricité est produite par des centrales thermiques qui brûlent du charbon, du pétrole et du gaz. La *CFE* exploite actuellement l'un des deux réacteurs nucléaires de la centrale Laguna Verde dans l'État de Veracruz, qui fournit environ quatre pour cent de l'électricité du Mexique. Le reste de l'énergie du pays vient essentiellement de la production des centrales hydroélectriques et géothermiques. Les petites centrales électriques ont tendance à utiliser les turbines à gaz et les technologies à cycle combiné. La *CFE* s'attend à ce que, d'ici 1999, sa capacité installée ait augmenté à environ 44 000 mégawatts dont une large part sera produite par des systèmes utilisant plusieurs combustibles.

Comme les autres entreprises publiques, la *CFE* est soumise à des pressions gouvernementales pour réduire ses émissions polluantes, en particulier celles de ses centrales thermiques dont beaucoup brûlent du pétrole à forte teneur en soufre de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État.

## L'ÉLARGISSEMENT DU SYSTÈME

### SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le système électrique mexicain a une capacité supérieure à 33 000 mégawatts. Il fonctionne en 60 cycles avec une tension normale de 110, 200 et 240 volts. Il y a également des systèmes tri et monophasés de 230 volts. La production se fait à 4-22 kV, et la transmission en 69, 114, 230 ou 400 kV. La *CFE* exploite environ 350 000 kilomètres de lignes de transmission et de distribution, avec environ 1 300 sous-stations.

Le système électrique mexicain est en continuelle expansion. L'objectif ultime est d'alimenter toute la population rurale. D'importants problèmes se présentent toutefois quand il s'agit d'atteindre les villages éloignés. La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, prévoit alimenter environ les deux tiers de ces communautés, soit environ 32 000 villages, au cours des vingt ans à venir en utilisant des systèmes d'énergie solaire et éolienne.

Chaque année, le système électrique mexicain dessert 800 000 nouveaux usagers. La réserve de capacité de production électrique est évaluée à moins de six pour cent et il est indispensable d'élargir continuellement le système. La consommation électrique devrait augmenter à un taux annuel moyen d'environ six pour cent jusqu'en l'an 2000. Afin de répondre à cette demande, la *CFE* devra construire 14 000 mégawatts de capacité de production additionnelle, qui devrait entrer en service entre 1994 et l'an 2000.

En avril 1995, la *CFE* a annoncé que l'entrée en service du second réacteur nucléaire de la centrale de Laguna Verde dans l'État de Veracruz était retardée jusqu'à la seconde moitié de 1995, même si la construction de l'installation est pratiquement terminée. Malgré ce retard, l'*Instituto Nacional de Investigación Nuclear (ININ)*, Institut national de recherche nucléaire, a inauguré une centrale-pilote dans l'État de Mexico pour produire du carburant nucléaire pour le second réacteur de Laguna Verde. La *CFE* ne prévoit pas construire d'autres centrales nucléaires de production d'électricité.

La nouvelle *Ley de Servicio Eléctrico*, Loi sur le service électrique, du Mexique a modifié sensiblement les conditions dans lesquelles les fournisseurs étrangers peuvent participer à l'élargissement prévu du système. Aux termes de la nouvelle loi, on a privatisé la construction des projets électriques au Mexique et permis la production privée d'électricité à ses propres fins par les entreprises. Cela simplifie le processus d'appel d'offres pour les entreprises canadiennes qui désirent participer, à titre de sous-traitantes, ou fournir de l'équipement ou des matériaux pour ces projets. Les propositions seront maintenant acheminées directement aux «constructeurs» de projets clés en main du secteur privé. La *CFE* continuera à mettre en œuvre les projets de distribution d'une capacité inférieure à 230 kV.

## LA DIVERSIFICATION ÉNERGÉTIQUE

L'un des principaux objectifs de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, au cours des dix années à venir est de diversifier les sources énergétiques utilisées pour la production d'électricité et de devenir moins dépendante envers les hydrocarbures en général et le pétrole en particulier. Elle favorise fortement l'utilisation des sources énergétiques de remplacement qui suivent.

### LE GAZ NATUREL

Par le passé, une grande partie du gaz naturel mexicain était perdue. Plusieurs grands projets de production d'électricité prévus seront alimentés au gaz ou avec deux types de carburants et certaines des installations les plus anciennes ont été converties. D'après les données de la *CFE*, la principale centrale électrique de Mexico est maintenant alimentée à 97 pour 100 en gaz naturel. Ce pourcentage est de 60 pour 100 dans le cas de la centrale de Monterrey. Ce sont essentiellement des considérations environnementales qui ont motivé l'utilisation du gaz naturel et la proportion globale de gaz utilisé dans l'ensemble du système national n'a pas encore augmenté. La privatisation récente de la distribution du gaz naturel a été essentiellement motivée par la nécessité de transporter le gaz jusqu'aux installations de production d'électricité.

### L'ÉNERGIE SOLAIRE

La production directe d'électricité à partir de l'énergie solaire est l'une des principales solutions de remplacement pour les emplacements éloignés. La *CFE* expérimente des technologies solaires, à la fois dans des laboratoires et à l'extérieur. On estime que ce sont les systèmes photovoltaïques qui sont les plus prometteurs, en particulier quand ils sont intégrés à des systèmes hybrides. La *CFE* fait également état de progrès encourageants avec ses expériences de «bassin solaire» à la centrale de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, de Tuzandepeti, dans l'État de Veracruz.

## LA COMBUSTION DES DÉCHETS INDUSTRIELS

La *CFE* met au point des systèmes pratiques de cogénération à son laboratoire de thermodynamique de Baja Entalpia. Un programme de promotion connexe met l'accent sur l'adoption de ces technologies par l'industrie.

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

La *CFE* essaie divers types d'éoliennes, y compris un appareil de 100 kilowatts à axe horizontal. Elle s'efforce de réduire les coûts de production en utilisant des matériaux de pointe.

## LES BOUES ANAÉROBIES

La *CFE* a réalisé des expériences en laboratoire selon lesquelles les usines de traitement des eaux usées peuvent réduire leur consommation d'électricité d'un pourcentage pouvant atteindre 70 pour 100 en produisant de l'électricité à partir de leurs propres boues. Ce système améliorerait également la qualité de l'eau traitée.

Sauf pour ce qui est du gaz naturel, on destine les autres formes de production d'énergie davantage aux installations privées qu'à celles qui sont gérées par la *CFE*. En 1993, la *CFE* disposait d'une capacité de production géothermique de 748 mégawatts, qui produisait environ 2,6 pour 100 de l'électricité du pays. Même si la capacité géothermique devrait augmenter à environ 24 pour 100 d'ici 1999, le rapport annuel de 1994 de la Commission ne mentionne aucun programme en cours pour favoriser son développement.

## CAPACITÉ INSTALLÉE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE LA CFE, PAR TYPE D'ÉNERGIE 1994 ET PROJECTION POUR 1999

	1994		1999	
	Mégawatts	Pourcentage	Mégawatts	Pourcentage
Énergie thermique	17 694	54,1	18 081	41,2
Énergie hydroélectrique	8 859	27,1	10 900	24,8
Alimentation mixte	1 400	4,3	9 250	21,1
Charbon	2 600	7,9	3 300	7,5
Géothermie	830	2,5	1 030	2,3
Énergie nucléaire	1 350	4,1	1 350	3,1
<b>Total</b>		<b>100</b>		<b>100</b>

Source : Comisión Federal de Electricidad (CFE), Commission fédérale d'électricité.

## LA MODERNISATION

Le rapport annuel de 1994 de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, définit un plan ambitieux de modernisation de l'infrastructure électrique du Mexique. La *CFE* s'efforce de s'adapter à l'élimination des subventions gouvernementales et met en œuvre plusieurs programmes de «modernisation administrative» conçus pour commercialiser son organisation. Cela comprend toute une gamme d'initiatives dans le domaine des ressources humaines, initiatives qui viseront à favoriser une culture d'entreprise davantage axée sur le service.

La modernisation technique vise essentiellement la réduction des déchets dans le cadre d'un programme mis en œuvre avec l'aide financière de la Banque mondiale. Ce programme pourrait au bout du compte entraîner des dépenses de l'ordre de deux milliards de dollars US au cours des années à venir. Le programme de la Commission concerne huit grandes catégories de déchets.

## LES PERTES DE TRANSMISSION ET DE DISTRIBUTION

La division de la distribution d'électricité de la *CFE* procède à des études continues sur les pertes d'énergie au sein du système. Elle s'efforce également de réduire la consommation à ses propres fins. Parmi les projets mis en œuvre, on peut citer un concours national pour primer les suggestions des employés.

## LE SECTEUR NATIONAL

La *CFE* exploite un programme pour isoler plusieurs milliers de maisons dans les villes de Mexicali, San Luis, Río Colorado, Los Mochis et Mazatlán. L'objectif est de réduire la consommation d'électricité imputable à la climatisation de l'air en été. On a réalisé des économies d'énergie atteignant parfois 22 pour 100. Dans le cadre d'un programme-pilote, on a distribué jusqu'à maintenant 100 000 lampes fluorescentes en remplacement de lampes incandescentes. Un programme proposé pour les régions de Guadalajara et de Monterrey suppose la vente de 900 000 lampes fluorescentes.

## LE SECTEUR AGRICOLE

Les systèmes d'irrigation sont la cible d'un programme concerté de réduction des déchets, conjointement avec la Commission nationale de l'eau. À ce jour, plus de 2 000 systèmes ont été modernisés, ce qui a permis de réaliser des économies d'énergie se situant entre 34 et 61 pour 100. Un autre programme fait la promotion du remplacement des lampes incandescentes par des lampes fluorescentes dans les élevages de poulet.

## LE SECTEUR INDUSTRIEL

On a réalisé des vérifications énergétiques auprès de 46 entreprises dans 12 secteurs d'activités. On a constaté qu'il devrait être possible de réaliser des économies d'énergie de 17,5 mégawatts-heure, soit environ sept pour cent de la consommation totale des entreprises étudiées. Les projets de démonstration dans huit entreprises choisies ont permis de réaliser des économies d'énergie de 17 pour 100. L'une des techniques de conservation d'énergie qui a donné les meilleurs résultats a été le remplacement des moteurs électriques par des moteurs à haute efficacité.

## LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES

Une vingtaine d'ententes ont été signées pour mettre en œuvre des projets de démonstration dans des magasins, des hôtels, des hôpitaux, des écoles et des restaurants. On a signalé des économies d'énergie pouvant atteindre 25 pour 100. La CFE est également parvenue à des ententes avec les grandes associations hôtelières pour mettre en œuvre un programme systématique de conservation d'énergie.

## LES SERVICES MUNICIPAUX

On a réalisé d'importantes économies d'énergie dans le cadre de projets-pilotes concernant les systèmes d'éclairage public et le pompage de l'eau. Au milieu de 1994, 74 ententes de modernisation des systèmes d'éclairage et sept ententes sur la rénovation des installations de pompage avaient été conclues, essentiellement avec des municipalités de taille moyenne. Les économies d'énergie réalisées allaient de 30 pour 100 pour l'éclairage à 40 pour 100 pour le pompage. L'économie totale des 81 projets était évaluée à 30 gigawatts-heure par année.

## LES NORMES TECHNIQUES

La CFE travaille à l'élaboration de nouvelles normes techniques d'efficacité énergétique pour les appareils électriques. Elle réalise ce travail en coopération avec le *Consejo Consultivo Nacional de Norma para la Preservación y Uso Racional de los Recursos Energéticos*, (CCNNPURRE), Comité national consultatif de normalisation pour la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques. Actuellement, il n'y a pas de nouvelles normes prêtes pour les réfrigérateurs des ménages, les climatiseurs d'air et les moteurs à induction. De nouvelles normes sont en cours de rédaction pour une vaste gamme d'appareils ménagers et industriels.

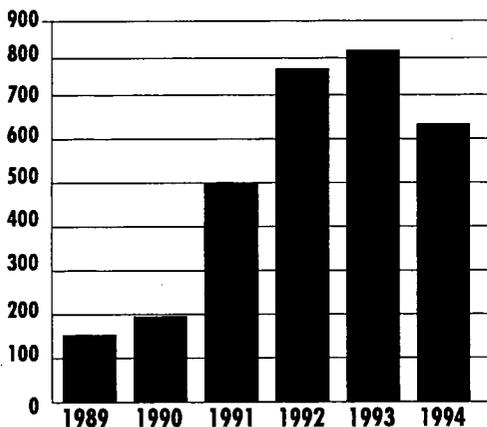
## L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

La CFE a distribué près de deux millions d'exemplaires de magazines et de dépliants faisant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ IMPORTÉ AU MEXIQUE

En millions de \$ US



Source : Données sur les importations du gouvernement du Mexique et Base de données sur le commerce mondial de Statistique Canada.

Les importations représentent plus de 60 pour 100 du marché de l'équipement servant à la production, à la transmission et à la distribution d'électricité. Les États-Unis détiennent plus d'un tiers des ventes à l'importation.

On ne peut pas calculer avec précision les importations mexicaines d'équipement servant à la production et à la distribution d'électricité. Le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) regroupe toute une diversité de produits électriques qui peuvent servir pour produire ou distribuer l'électricité mais qui pourraient également être consacrés à d'autres utilisations. Les tableaux qui suivent donnent une vision très générale du secteur. D'autres évaluations estiment que les importations totales ne sont que la moitié du niveau indiqué ici.

D'après les évaluations du United States Department of Commerce (USDOC), le marché total des importations d'équipement de production d'électricité était de 411 millions de dollars US en 1993 et la pénétration des importations de 62 pour 100. Selon leur évaluation, les États-Unis détiennent 36 pour 100 du marché, suivis par l'Allemagne et par le Japon avec respectivement 15 et 14 pour 100. Les autres gros importateurs étaient la France et le Royaume-Uni. La part canadienne du marché des importations était inférieure à deux pour cent.

### ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ IMPORTATIONS MEXICAINES, 1992-1994 EN MILLIONS DE \$ US

Produit	1992	1993	1994
Conduits et canalisations	0	0	1
Fils et câbles électriques	21,3	8,6	11,5
Réacteurs et équipement nucléaires	1,2	1,9	1,6
Chaudières et pièces	83,7	130,2	27,0
Turbines	12,0	19,5	39,2
Générateurs et moteurs	119,2	164,2	122,1
Transformateurs	87,4	99,6	70,0
Disjoncteurs, relais, terminaux	108,7	80,1	83,9
Commutateurs	127,9	125,2	147,2
Pièces diverses	189,1	152,5	85,0
Isolateurs	21,6	29,6	38,0
<b>Total</b>	<b>772,1</b>	<b>811,4</b>	<b>626,5</b>
Taux annuel de variation		5,1 %	-22,8 %

Source : Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI), Secrétariat au commerce et au développement industriel.

Les importations ont diminué sensiblement en 1994 par rapport à l'année précédente. Cette chute s'explique largement par la diminution des importations de chaudières puisqu'elles ont baissé de plus de 100 millions de dollars US. Les ventes canadiennes de chaudières ont pratiquement cessé. Il y a également eu une réduction marquée des importations de pièces. On ne sait pas avec précision si cela s'explique par un remplacement des importations ou par une modification des pratiques d'entretien de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité. Certains observateurs estiment que les dépenses d'investissement de la *CFE* ont été réduites dans l'attente des grands projets du secteur privé qui devaient démarrer. On ne dispose pas d'évaluation de la taille du marché global pour 1994.

### IMPORTATIONS MEXICAINES EN PROVENANCE DU CANADA EN MILLIERS DE \$ US

Produit	1992	1993	1994
Conduits et canalisations	0,0	0,0	8,6
Fils et câbles électriques	4,6	22,2	7,7
Réacteurs et équipement nucléaires	4 075,2	7 535,2	323,5
Turbines	27,0	9,5	397,6
Générateurs	499,9	243,7	417,2
Transformateurs	2 621,1	944,7	1 117,3
Disjoncteurs, relais, terminaux	347,2	544,2	833,4
Commutateurs	669,7	1 626,0	579,3
Pièces diverses	1 348,3	1 044,0	469,6
Isolateurs	28,7	125,0	492,5
<b>Total</b>	<b>9 621,7</b>	<b>12 094,5</b>	<b>4 646,7</b>
Taux annuel de variation		25,8 %	-61,6 %

Sources : Données sur les importations du gouvernement du Mexique et Base de données sur le commerce mondial de Statistique Canada.

## LES CLIENTS

### LES PROJETS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE BAJA CALIFORNIA

La Comisión Federal de Electricidad (CFE), Commission fédérale d'électricité, a annoncé en décembre 1994 son intention de faire face à la pénurie d'électricité de la péninsule de Baja California. La pénurie a été comblée de façon temporaire par des importations en provenance de Southern California Edison dans le cadre d'un contrat qui est arrivé à expiration à l'été de 1996.

Les deux États de Baja California sont alimentés par quatre centrales thermoélectriques de 75 mégawatts et six unités à turbine à gaz de 100 mégawatts. D'après la CFE, la péninsule a besoin d'une capacité additionnelle de production d'au moins 800 mégawatts au cours des années à venir.

Avec la *Ley de Servicio Eléctrico*, Loi sur le service électrique, du 31 décembre 1992, la CFE peut acheter cette électricité du secteur privé dans le cadre d'accords du type construction-exploitation-transfert (CET), à condition de lancer un appel d'offres public. La CFE a précisé qu'elle lancerait de tels appels d'offres pour les projets thermoélectriques d'El Rosario et de Mexicali avant la fin de 1995.

### LE PROJET MÉRIDA III

La construction de la centrale Mérida III alimentée au gaz devait débuter en 1995 mais l'attribution de la concession n'avait pas encore été annoncée au début de novembre.

Mérida III sera différente des autres projets récents en ce sens que les sociétés privées obtiendront des contrats pour la gestion et l'exploitation de l'installation une fois la construction terminée. L'électricité produite à la centrale de 440 mégawatts sera ensuite vendue à la CFE. On estime qu'il s'agit là d'un modèle pour les principaux développements dans le domaine de l'électricité à l'avenir.

Au départ, les concessions pour Mérida III devaient être annoncées au milieu de janvier 1995. Ce retard pourrait se répercuter sur le démarrage du chantier qui devait se faire en deux phases, la première en avril 1998 et la seconde en avril 2000. La centrale devrait coûter environ un milliard de N \$ pesos.

Un certain nombre de sociétés étrangères apparaissent dans la liste de celles qui présentent des soumissions pour obtenir la concession, dont quatre sociétés japonaises, trois américaines, une allemande, une canadienne, une espagnole et une

*suite à la page suivante*

*Les consortiums de sociétés mexicaines et étrangères réaliseront des projets électriques beaucoup plus importants à l'avenir et deviendront les principaux acheteurs d'équipement et de services.*

Comme la société de production d'électricité a été nationalisée en 1964, la Comisión Federal de Electricidad (CFE), Commission fédérale d'électricité, a été le principal consommateur d'équipement servant à la production, à la transmission et à la distribution d'électricité. La CFE produit environ 90 pour 100 de l'électricité fabriquée au Mexique et le secteur privé les 10 pour 100 restants. En août 1995, la CFE a annoncé que six nouvelles installations feraient l'objet d'un appel d'offres pour être construites par le secteur privé.

En 1994, la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, est devenue un organisme indépendant. Elle est maintenant responsable de toute la production et de toute la distribution d'électricité dans le Grand Mexique. Ce sont des éléments techniques qui ont limité ses pouvoirs et son territoire ne correspond à celui d'aucune entité politique particulière. La LyF en est aux étapes de planification de plusieurs achats importants.

De plus, *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, possède certaines centrales pour produire de l'électricité à ses propres fins. Toutefois, on ne dispose pas de statistiques sur la production d'électricité par PEMEX.

Les entreprises privées, y compris nombre d'entreprises des secteurs de l'acier, du sucre, des produits chimiques, des métaux et du ciment produisent maintenant leur propre électricité. Un exemple représentatif est celui de HYLISA, une société qui fabrique des plaques et des feuilles de fer blanc. En 1993, elle a produit environ 46 millions de gigawatts-heure d'électricité. Au début de 1995, de nouvelles licences ont été accordées à neuf installations privées pour produire de l'électricité à leurs propres fins, ce qu'on appelle la cogénération.

Les plans du gouvernement prévoient la construction d'importantes nouvelles centrales de production qui seront réalisées sous forme de projets clés en main par des promoteurs privés, en utilisant des ententes de type construction-location-transfert (CLT) ou construction-exploitation-transfert (CET). Au fur et à mesure que ces plans progresseront, de grandes multinationales et des consortiums de sociétés mexicaines et étrangères deviendront les principaux clients pour l'équipement et les services de production d'électricité au Mexique. La CFE ne participera plus directement aux achats d'équipement pour ces grands projets, même si elle continuera à réaliser elle-même les projets de distribution d'une capacité inférieure à 230 kV.

## SOURCE D'ÉNERGIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, 1991 EN POURCENTAGE

	Électricité	Gaz naturel	Diesel	Pétrole	G.P.L.	Coke	Déchet	Kérosène
Aluminium	53,3	36,9	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Automobile	47,5	35,6	4,9	0,0	12,0	0,0	0,0	0,0
Mines	31,8	40,0	8,6	9,0	0,3	10,3	0,0	0,0
Tabac	28,6	57,1	0,0	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Boissons embouteillées	22,6	26,4	23,9	16,0	11,1	0,0	0,0	0,0
Construction	17,8	0,0	82,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Caoutchouc	16,7	65,6	10,2	7,4	0,1	0,0	0,0	0,0
Produits chimiques	15,6	48,9	1,8	33,2	0,5	0,0	0,0	0,0
Cellulose, papier	14,9	35,9	1,7	46,9	0,6	0,0	0,0	0,0
Engrais	12,8	83,1	1,1	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acier	12,4	45,2	0,3	13,6	0,5	28,0	0,0	0,0
Ciment	11,1	9,5	0,0	79,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Verre	9,0	82,3	1,9	4,0	0,1	2,7	0,0	0,0
Bière	8,2	38,5	3,6	48,5	1,2	0,0	0,0	0,0
Sucre	0,2	0,0	0,1	34,4	0,0	0,0	65,3	0,0
Autres	31,7	37,6	11,7	13,7	4,6	0,0	0,0	0,7

Source : Secretaría de Energía, Minas e Industria Paraestatal (SEMIP), Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée.

### LE PROJET MÉRIDA III

suite de la page 18

brésilienne. De plus, la plupart des grandes sociétés mexicaines d'ingénierie ont également remis des soumissions. D'après les rapports de presse, la société canadienne est Gutsa.

Parmi les soumissionnaires mexicains, il y a de grandes sociétés d'ingénierie et de construction comme *Grupo Acerero del Norte*, *Grupo Protexa*, *Grupo Mexicano de Desarrollo et Mexico Compañía Constructora*. La société d'ingénierie *Tribasa* fait une soumission conjointe avec la société *Gogentrix-Ednesal* d'Espagne.

### LE PROJET DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE SAMALAYUCA II

En février 1995, la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, a annoncé qu'elle avait accordé un contrat pour la construction de la centrale électrique à cycle combiné de Samalayuca II. La nouvelle centrale aura une capacité de production de 700 mégawatts et coûtera 650 millions de dollars US. Elle sera composée de trois groupes électrogènes dont le premier devrait être terminé en vingt-sept mois.

Le consortium qui réalisera le projet regroupe les sociétés *General Electric*, *ICA/Fluor Daniel*, *Bechtel* et *El Paso Natural Gas*. Les partenaires fourniront 120 millions de dollars US en capital et le reste sera emprunté auprès de grandes institutions financières américaines. Dans le cas de Samalayuca II, le consortium concevra, réalisera et financera la construction de la centrale. Une fois le projet terminé, l'exploitation de l'installation sera transférée à la *CFE*. D'après les termes du contrat, négocié pendant deux ans, le consortium rentabilisera son investissement en facturant une location-bail à la *CFE*.

D'après le président de *Grupo ICA*, Samalayuca II est la première centrale financée en totalité par des fonds privés sans garantie d'emprunt du gouvernement. *General Electric* versera environ 125 millions de dollars US de l'investissement initial. Les autres 525 millions de dollars US viendront de trois institutions financières américaines : la *Citibank*, la *Citicorp* et *Paine Webber*.

La construction de la centrale devrait créer 10 000 emplois directs et 7 000 emplois indirects.

Le contrat prévoit une entente de financement du type construction-location-transfert (CLT). Une fois terminée, la centrale sera exploitée par la *CFE*. Les spécialistes du domaine estiment que ce sera la dernière centrale financée de cette façon étant donné que les ententes de type CET devraient devenir la norme avec le nouveau gouvernement.

*Les producteurs mexicains sont soumis à des pressions pour rationaliser leurs activités afin de faire concurrence sur le marché de la production d'électricité qui est maintenant dominé par le secteur privé.*

Le secteur mexicain de la fabrication d'équipement de production d'électricité regroupe environ 2 000 fabricants employant 150 000 personnes. Les grandes sociétés mondiales sont implantées au Mexique et, avec des sociétés locales, fournissent environ 40 pour 100 de la demande du marché. La production d'équipement et de matériel utilisé par le secteur électrique est bien intégrée avec les fournisseurs et les clients, et les fabricants recherchent des importations pour remplacer les gammes de produits abandonnées au fur et à mesure que le secteur se rationalise. Ces produits, ainsi que de l'équipement plus sophistiqué qui n'est pas fabriqué au Mexique, représentent des débouchés pour les fournisseurs canadiens.

La production nationale d'équipement pour la production, la transmission et la distribution d'électricité a été évaluée par le United States Department of Commerce (USDOC) à environ 370 millions de dollars US en 1994. D'après la *Cámara Nacional de Manufacturas Eléctricas (CANAME)*, Chambre nationale des fabricants d'équipement électrique, les fabricants nationaux de ce type d'équipement sont responsables de neuf pour cent de la production du secteur mexicain de la transformation et d'environ deux pour cent du produit intérieur brut (PIB). Ces produits comprennent la gamme complète de l'équipement électrique pour la maison, le bureau et l'industrie ainsi que l'équipement de production et de distribution d'électricité.

Il y a au Mexique un secteur de la fabrication des transformateurs qui est composé d'environ 40 entreprises. Ce secteur se consacre essentiellement à fournir la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, mais destine également sa production à l'exportation. D'après les données de la *CANAME*, l'industrie fabrique environ 100 000 transformateurs de distribution et 6 000 transformateurs d'alimentation par année.

Cette industrie s'est développée pendant plusieurs décennies dans un contexte protectionniste. La *CFE* était le seul gros client et accordait la préférence aux fournisseurs mexicains. Dorénavant, des consortiums de sociétés privées auront le contrôle des achats d'équipement pour la plupart des nouveaux grands projets d'alimentation électrique. Les entreprises de ce secteur seront donc soumises à d'importantes pressions pour rationaliser leurs activités si elles veulent conserver leur part de marché. Cela suscite un intérêt accru pour les partenariats technologiques avec des fournisseurs étrangers. Les entreprises canadiennes qui cherchent des partenariats avec des fabricants ou des sociétés d'ingénierie mexicaines devraient être prêtes à apporter les capitaux et les compétences techniques.

## GRANDS PRODUCTEURS MEXICAINS D'ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

ABB Equipos y Sistemas	générateurs d'alimentation, transformateurs, sous-stations et panneaux de commande
ABB Motores	moteurs électriques, commutateurs et relais
Brelec	sous-stations, commutateurs, équipement de commande, connecteurs et fusibles
Burndy México	connecteurs et accessoires pour lignes de transmission
Conductores Latincasa	fils, câbles et connecteurs
Conductores Monterrey	fils, câbles, connecteurs, conducteurs et transformateurs
Controles y Servicios	contrôleurs de courant continu, résistances et contrôles de moteur électrique
Cutler-Hammer Mexicana	transformateurs, commutateurs, démarreurs magnétiques, connecteurs, prises et relais
Delta Conectores	connecteurs
Diseño y Equipos Eléctricos de México	transformateurs de transmission et de distribution
Driescher y Wittjohann	isolateurs, fusibles et commutateurs
Electrohlm	résistances
Electrotécnica Balteau	transformateurs, isolateurs et condensateurs
Electrotécnica	transformateurs de distribution et accessoires pour transformateurs
Energia y Equipos Industriales	distribution, transformateurs triphasés et de contrôle
Equipos Westinghouse	panneaux de commande, commutateurs, contrôles de protection et de télémétrie
Federal Pacific de México	démarreurs magnétiques, fusibles et commutateurs, panneaux de distribution et conducteurs
Ferranti — Packard de México	transformateurs
Hubbell de México	connecteurs et prises
Industria Electromecánica Roldár	commutateurs à couteau, panneaux de distribution et sous-stations ouvertes
Industrias Confad	moteurs électriques ouverts et scellés, à induction, monophasés et triphasés
Industrias Conelec	câbles et fils
Industrias Karp	fusibles
Leviton	commutateurs, prises et connecteurs
Maquinaria Eléctrica PISA	sous-stations, transformateurs triphasés et de distribution
Melco de México, D.F.	moteurs de traction, sous-stations et convertisseurs statiques pour courant continu

*suite à la page suivante*

Nacional de Conductores Eléctricos	câbles, fils, transformateurs de distribution, connecteurs et isolateurs
Plantas Eléctricas México	générateurs et démarreurs en courant alternatif
Productos Eléctricos Comerciales	panneaux et sous-stations de contrôle
Productos Eléctricos ELMEX	commutateurs à couteau, sous-stations et panneaux de commande
Productos Eléctricos y Electrónicos	supports de fusibles et isolateurs
Prolec	sous-stations mobiles, isolateurs et transformateurs de distribution
Relevadores Magnéticos	relais magnétiques, connecteurs et équipement d'économie d'énergie
Schrack Mexicana	relais électromagnétiques
Siemens	connecteurs, isolateurs, panneaux de commande, commutateurs, relais, moteurs, sous-stations et transformateurs
Square D	démarreurs à vide et à main magnétique, relais, panneaux de commande, transformateurs, commutateurs et sous-stations
SyC Selmec	fusibles, commutateurs à couteau et tous types d'isolateurs
Tragesa	transformateurs
Transformadores y Tecnología	transformateurs
Unimega	moteurs à induction, moteurs en courant continu et générateurs de courant alternatif
Viggers Hermanos	transformateurs
Voltran	transformateurs

Source : United States Department of Commerce.



## ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ - PARTS DES IMPORTATIONS MEXICAINES, 1993



Source : Données sur les importations du gouvernement du Mexique et Base de données sur le commerce mondial de Statistique Canada.

## LES CONCURRENTS ÉTRANGERS

En 1993, la pénétration des importations sur le marché de l'équipement de production, de distribution et de transmission d'électricité était d'environ 62 pour 100 d'après le United States Department of Commerce (USDOC).

Les États-Unis détenaient environ 70 pour 100 du marché de l'importation, suivis du Japon et de l'Espagne avec respectivement neuf et six pour cent. Les autres concurrents importants étaient l'Allemagne, la France et le Brésil. La part du marché des importations du Canada était de 1,3 pour 100.

## GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES PRÉSENTES AU MEXIQUE

3M Aero Box, Inc.	Gould, Inc.
Allied Electronics, Inc.	Gould Shawmut Div.
AMP Amrace Corp.	Hamlin, Inc.
General Products Division Ark-Les Special Products	Hatch, Inc.
Babbitt International, Inc.	Honeywell, Inc.
Baker Instrument Co.	Hubbell, Inc.
Baldor Electric Busler Electric Coilcraft, Inc.	ITT Power Systems Corp.
Combustion Engineering, Inc.	Leviton Mfg. Co. Inc.
Condor, Inc.	Litelfuse, Inc.
DC Power Supplies Cooper Electrical Distribution	Magnetek, Inc.
Products Cooper, Inc.	Marcat Manufacturing Namco Controls Onan
Delta Products Co.	Corp.
Digit Power Corp.	Portage Electric Products Power One, Inc.
Dravo Corp.	Singer Co.
Eaton Corp.	Southern Machine and Tool Co.
Cuttler Hammer Products Electrical South, Inc.	Strandberg Engineering, Inc.
Emerson Electric Co.	Superior Electric Co.
Engelhard Corp.	TDK Texas Co.
General Electric Co.	Valmont Electric Westinghouse Electric Corp.
Gleason Reel Corp.	

Source : United States Department of Commerce.

## LES ÉLÉMENTS CONCURRENTIELS

Le Mexique applique le système métrique et certains fabricants américains y voient un handicap. Le fait que la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, soit tenue par la loi d'étudier les offres des fabricants mexicains en premier lieu constitue un autre handicap pour tous les fournisseurs étrangers. Par contre, les sociétés étrangères qui ont des installations de fabrication au Mexique sont considérées comme des fabricants locaux. Avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), les sociétés américaines et canadiennes auront progressivement plus facilement accès à ce marché.

L'innovation technologique et le financement sont les éléments essentiels de la réussite des sociétés étrangères qui veulent pénétrer ce marché. Les fabricants américains bénéficient d'un avantage de par leur proximité géographique et leur performance antérieure en termes de qualité et de service. Réussir à l'avenir à pénétrer ce marché dépendra dans une large mesure de la capacité d'offrir de meilleurs plans de financement. Les sociétés japonaises et allemandes ont connu un succès certain en offrant, comme outil de commercialisation, des solutions de financement attrayantes.

Les fournisseurs canadiens sont handicapés parce qu'ils ne sont pas reconnus au Mexique, surtout parce qu'ils n'y sont pas implantés depuis longtemps. Par contre, les compétences canadiennes en technologie sont respectées au Mexique. Les accords de coopération technique entre la CFE, Ontario Hydro et Hydro-Québec pourraient également contribuer à accroître la prise de conscience envers la technologie canadienne.

### GRANDES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES PRÉSENTES AU MEXIQUE

Fabricant	Pays	Produits
AEG AG	Allemagne	transformateurs, relais, démarreurs, commutateurs et sous-stations
Asea Brown Boveri, AG	Suisse	turbines, moteurs, câbles et transformateurs
Ansaldo, SPA	Italie	générateurs de vapeur, sous-stations, turbines, moteurs à courant continu Canada, génératrices éoliennes et solaires et transformateurs
Cegelec, S.A.	France	centrales électriques
Driescher und Wittjohann	Allemagne	fusibles, commutateurs à couteau et isolateurs en résine époxy
GEC Alsthom	France	sous-stations, relais et panneaux de commande
Icar	Italie	condensateurs
Klockner Moeller	Allemagne	relais, démarreurs magnétiques et commutateurs
Mitsubishi	Japon	équipement électrique pour le transport public
Phoenix Elektrizitätsgesellschaft	Allemagne	connecteurs et relais
Siemens, AG	Allemagne	moteurs, sous-stations, relais et panneaux de commande
Sulzer Escher Wyss	Allemagne	turbines

Source : United States Department of Commerce.

## L'ÉVOLUTION DES PRODUITS ET LES DÉBOUCHÉS

*Les centrales produisant de l'électricité à petite échelle à leurs propres fins, les systèmes et les technologies énergétiques de remplacement destinés à améliorer l'efficacité énergétique sont des créneaux présentant un intérêt particulier pour les PME canadiennes.*

### LA PRIVATISATION

Le gouvernement mexicain a mis en œuvre un programme dynamique pour stabiliser l'économie à la suite de la dévaluation du peso de décembre 1994. Ce programme comprend une augmentation de 50 pour 100 de la *impuesto al valor agregado (IVA)*, taxe à la valeur ajoutée, une augmentation des exportations de produits pétroliers, des restrictions budgétaires et une accélération de la privatisation. On s'est beaucoup demandé si cette tendance aboutirait à la privatisation du secteur énergétique, y compris *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, et de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité.

Le gouvernement a précisé qu'aucun de ces organismes ne sera privatisé. Par contre, on a assisté au cours des premiers mois de 1995 à plusieurs annonces de plans destinés à accroître la participation des investisseurs privés au secteur énergétique. Les développements dans le secteur primaire de l'énergie sont étroitement reliés à ceux de la production d'électricité.

Dans le cas de *PEMEX*, le transport du gaz naturel est devenu accessible aux exploitants privés en partie pour alimenter la centrale électrique de *Mérida III* au gaz naturel. La *CFE*, quant à elle, a annoncé que les installations de production de la ville de Mérida seront les premières d'une nouvelle série de centrales électriques exploitées par le secteur privé dans le cadre d'ententes du type construction-exploitation-transfert (CET). Jusqu'à maintenant, la participation du secteur privé s'est faite au moyen d'ententes de type construction-location-transfert (CLT) reposant sur la garantie de la valeur de la production à venir.

Les autres formes d'ententes de type CET et de construction-exploitation-possession (CEP) sont beaucoup plus risquées mais offrent également de meilleures possibilités d'attirer la participation d'investisseurs privés pour le développement d'infrastructures. Les risques sont imputables à des augmentations éventuellement imprévisibles de carburant par *PEMEX*, à des conflits de travail possibles et à l'incertitude concernant les prix de l'électricité à l'avenir. Tous ces éléments sont gérables avec des garanties adaptées du gouvernement. On ne sait pas encore avec certitude si le gouvernement mexicain sera en mesure d'offrir de telles garanties. Même si les attentes sont élevées et qu'il y a eu beaucoup de promesses, aucun travail de construction n'avait réellement commencé au troisième trimestre de 1995.

Il y a eu un certain nombre de faux départs de programmes de privatisation. C'est ainsi que la centrale de *Carbón II*, alimentée au charbon, qui devait être construite dans l'État de Coahuila a été abandonnée parce que les investisseurs exploitants demandaient le droit de fixer le tarif de l'électricité produite par la centrale afin de rembourser l'équipement antipollution coûteux. *Grupo Acerero del Norte* et Mission Energy du Texas étaient les principaux investisseurs dans ce cas.

Une autre centrale privée de production d'électricité, *Mérida III*, a attiré des soumissionnaires du Japon, des États-Unis, d'Allemagne, d'Espagne et du Brésil, ainsi que Gutsa du Canada. Plusieurs sociétés mexicaines d'ingénierie apparaissaient également sur la liste des soumissionnaires. Les concessions devaient être attribuées au début de 1995 mais le projet a été reporté. Cette centrale alimentée au gaz, qui se trouvera dans l'État du Yucatán, en est à l'étape de la planification depuis 1992.

En août 1995, la *CFE* a annoncé qu'elle allait publier des appels d'offres pour la construction de six centrales électriques d'ici la fin de l'année. L'annonce précisait qu'il s'agissait là d'une première tranche de 13 centrales, d'une valeur d'environ 8,5 milliards de dollars US, qui seraient nécessaires d'ici l'an 2000. Ces centrales devaient être financées au moyen d'ententes de type construction-location-transfert (CLT) que la *CFE* a déjà utilisées pour plusieurs projets antérieurs.

Les six centrales comprenaient cinq installations thermoélectriques dont une à Campeche, une à Sonora et deux en Baja California. Les deux autres appels d'offres concerneront des projets hydroélectriques à El Cajón dans l'État de Nayarit et à La Parota dans l'État de Guerrero.

## COMPañIA DE LUZ Y FUERZA DEL CENTRO

Jusqu'à récemment, la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, était gérée comme une filiale de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, et elle était responsable de la distribution dans la région métropolitaine de Mexico. En février 1994, la *LyF* est devenue un organisme indépendant qui assume, outre la distribution, la responsabilité de la production. La société commence par chercher des experts-conseils pour former son personnel. Plusieurs appels d'offres pour rénover des installations existantes devaient être lancés au cours des deux prochaines années. On s'attend ainsi à une augmentation de 45 à 75 mégawatts des centrales de Tepexic et de Patla. Plusieurs nouveaux projets de production d'électricité du type construction-exploitation-transfert (CET) devaient être lancés au cours de la période allant de 1996 à 1998.

## LA PRODUCTION PRIVÉE D'ÉLECTRICITÉ

La *Ley de Energía Eléctrica*, Loi sur l'énergie électrique, prévoit quatre types de production privée d'électricité.

- L'autoproduction est définie comme la production à son propre usage dans les cas où l'énergie est fournie par des centrales répondant aux besoins des propriétaires ou des copropriétaires. Avec l'approbation du gouvernement, il est possible de vendre des actions de ces centrales pour les agrandir afin qu'elles puissent répondre aux besoins de nouveaux partenaires.
- La cogénération est la production d'électricité à partir de la vapeur ou d'une autre forme secondaire d'énergie thermique qui est un sous-produit d'un processus de production. Cela peut comprendre la combustion de matériaux dérivés du processus de production. L'électricité cogénérée doit être destinée à la consommation des établissements associés au cogénérateur.
- Les centrales électriques indépendantes sont celles qui ont une capacité de production de 30 mégawatts ou plus, qui vendent leur production exclusivement à la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, ou à l'exportation. Les demandeurs de licence de production indépendante d'électricité doivent être domiciliés au Mexique.
- La petite production est définie comme celle de centrales ayant une capacité de production inférieure à 30 mégawatts, se trouvant surtout dans les régions isolées qui ne reçoivent pas d'électricité de la *CFE*. Les permis sont accordés à condition que la centrale n'entre pas en conflit avec les plans de la *CFE* pour la région concernée. Ces permis pour la production à petite échelle dans les régions rurales sont le plus souvent accordés à des coopératives de consommateurs ou à d'autres organismes communautaires.

Dans chaque cas, il faut soumettre un rapport annuel des activités au *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Le *SE* peut également attribuer des licences pour la distribution d'électricité achetée à l'étranger.

En vertu de la loi, les centrales électriques privées peuvent vendre leurs surplus uniquement à la *CFE* et celle-ci peut exiger de l'électricité d'eux en cas d'urgence. La *CFE* a mis au point des méthodes pour relier des centrales de production privées au réseau national. Jusqu'à maintenant, 40 stations de production indépendante ont été branchées au réseau et pourraient éventuellement fournir 161 mégawatts au système public. La *CFE* travaille actuellement au branchement des centrales électriques existantes de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, ainsi que les nouveaux systèmes privés permis en vertu de la Loi sur l'énergie électrique de 1993.

### LA GESTION SYNDICALE DE LA COMPAÑÍA DE LUZ Y FUERZA DEL CENTRO

Les syndicats mexicains ont toujours joué un rôle important dans la gestion des *parastatales*, sociétés d'État. Dans certains cas, ils détiennent la moitié des sièges des conseils d'administration. La privatisation menace cette fonction traditionnelle et le gouvernement a testé d'autres approches.

En février 1994, le gouvernement est parvenu à une entente avec le *Sindicato Mexicano de Electricistas (SME)*, Syndicat mexicain des électriciens, pour transférer légalement la gestion de la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, au syndicat. Le gouvernement a réorganisé la *LyF* et ses trois filiales, créant une nouvelle société appelée *Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Éclairage et électricité du centre. Ses filiales sont la *Compañía de Luz y Fuerza de Pachuca*, Compagnie d'éclairage et d'électricité de Pachuca, la *Compañía de Luz y Fuerza de Toluca*, Compagnie d'éclairage et d'électricité de Toluca et la *Compañía Mexicana Meridional de Fuerza*, Compagnie électrique du sud du Mexique. En termes techniques, la nouvelle société reste la propriété du gouvernement mais toutes les décisions sont prises par des dirigeants nommés par le syndicat.

Dans le cadre de cette entente, l'administration de l'ancien président Carlos Salinas avait convenu de prendre en charge la dette de six milliards de dollars US de l'ancienne société, qui était déficitaire depuis vingt ans. Les spécialistes du domaine signalent que cette opération n'a pas généré de profits parce que l'entreprise ne produit que seulement quatre pour cent de l'électricité qu'elle vend. Le reste de l'électricité est acheté auprès de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, à un tarif supérieur au prix du marché.

Toutefois, à l'avenir, la *LyF* exploitera ses propres centrales de production mais elle aura également besoin d'importants investissements pour compenser l'absence d'entretien au cours des dernières années et pour accroître ses infrastructures.

La société qui alimente en électricité Mexico et les collectivités des États de Hidalgo, Mexico, Morelos et Puebla dessert plus de quatre millions des 20 millions de consommateurs mexicains d'électricité. Cela ne tient pas compte d'un nombre de consommateurs évalués à 1,4 million qui se procurent de l'électricité en se branchant illégalement au réseau.

## LES PERMIS DE PRODUCTION PRIVÉE D'ÉLECTRICITÉ

En mai 1994, le *Secretaría de Energía, Minas e Industria Paraestatal (SEMIP)*, Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée, a accordé quatre permis de production.

Trois de ces permis ont été attribués à la *Dirección General de Construcción y Operación Hidraulica del Departamento del Distrito Federal*, Direction générale de la construction et des activités hydrauliques du Ministère du district fédéral. Cet organisme devrait dépenser environ 45 millions N \$ pesos pour ses centrales. L'électricité servira à alimenter des pompes à eau et à éclairer les rues des municipalités de Cuajimalpa et Miguel Hidalgo.

Le quatrième permis a été attribué à la société minière *Minera Hecla* pour installer une centrale à sa mine dans l'État de Sonora. La mine est située à plus de 50 kilomètres de l'installation de distribution d'électricité la plus proche de la *CFE*.

Au début de 1995, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie, a attribué neuf licences additionnelles pour des centrales de production privée d'électricité. Ces centrales produiront environ 167 mégawatts et coûteront plus de 160 millions de \$ US. Sur ces neuf permis, six sont destinés à des centrales de cogénération et neuf à des centrales d'autogénération. Cela porte le nombre total de permis émis à 28, avec une capacité évaluée à 675 mégawatts.

## LICENCES D'AUTOGÉNÉRATION ET DE COGÉNÉRATION ACCORDÉES, 1995

Parrain	Emplacement	MW
Cartonajes Estrella	Tizayuca, Hidalgo	26
Ciá. Eléctrica de Cozumel	Cozumel, Quintana Roo	30
Tazcomex	Ecatepec, Estado de Mexico	47
Pritsa Power	Atitalaquia, Hidalgo	30
Aceitera La Junta	Tlaquepaque, Jalisco	2
Agrogen	Querétaro, Querétaro	12
Papelera Veracruzana	Rafael Delgado, Veracruz	2
Troy Industrias	Coatzacoalcos, Veracruz	6
Ingenio San José de Abajo	Usine en expansion à 4 endroits	4

Source : United States Department of Commerce.

## LES DÉBOUCHÉS POUR LES PRODUITS

La construction de centrales électriques par le secteur privé et par la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, offre de nombreuses possibilités. De plus, dans le cadre du nouveau plan décennal de développement d'électricité, la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, sera non seulement responsable de la distribution de l'électricité dans la région métropolitaine de Mexico, mais également de la construction de centrales électriques. Cette ancienne filiale de la *CFE* est maintenant une société indépendante.

En 1994, la valeur des projets de la *CFE* en cours de construction dépassait 6,2 milliards de dollars US. Nombre de ces centrales sont construites en totalité ou en partie par des sociétés privées dans le cadre de contrats clés en main. La plupart des nouveaux projets de la *CFE* à l'étude en 1995 seront financés au moyen d'ententes de type construction-location-transfert (CLT), construction-exploitation-transfert (CET) ou d'autres modes de financement des investissements. Ce sont les coentreprises avec des sociétés mexicaines ou étrangères, qui présenteront des soumissions pour ces projets, qui offrent les meilleurs débouchés pour les PME canadiennes de l'ingénierie et de l'équipement. Les entreprises canadiennes peuvent également envisager de mettre en place des consortiums avec d'autres sociétés canadiennes pour pénétrer ce marché.

### PROJETS EN COURS DE LA CFE, 1994

Projet	Coût total (en millions de \$ US)	Fin prévue
Aguamilpa, augmentation de la capacité de production de 960 mégawatts	937,6	Juin 1994
Zimapán, augmentation de la capacité de production de 280 mégawatts	802,9	Septembre 1995
Laguna Verde, augmentation de la capacité de production de 675 mégawatts	781,7	Décembre 1994
Petalcalco, construction des unités cinq et six avec une capacité de 350 mégawatts chacune	762,5	Janvier 1995
Petalcalco, construction des unités trois et quatre avec une capacité de 350 mégawatts chacune	695,0	Janvier 1994
Río Escondido, construction de deux unités d'une capacité de 350 mégawatts chacune	675,2	Janvier 1995
Adolfo López Mateos, construction de deux unités avec une capacité de 350 mégawatts chacune	574,6	Juillet 1994
Petalcalco, unités un et deux avec une capacité de 350 mégawatts chacune	573,3	Décembre 1997
Topolobampo II, unités un et deux avec une capacité de 160 mégawatts chacune	374,5	Août 1994
Pitirera, installation de kilomètres de câble	24,2	Août 1994
Tepic II-Tesistán, installation de 118 kilomètres de câble	23,0	Octobre 1994
Texcoco, installation de kilomètres de câble	16,6	Février 1994
<b>Total</b>	<b>6241,1</b>	

Source : *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité.

Plusieurs autres centrales thermoélectriques, qui devaient au départ être réalisées par la *CFE*, feront probablement l'objet d'appels d'offres pour la participation du secteur privé. Il y a également un certain nombre d'autres projets qui en sont à l'étape des études de faisabilité.

### PROJETS POSSIBLES DU SECTEUR PRIVÉ QUI DEVAIENT AU DÉBUT ÊTRE RÉALISÉS PAR LA CFE

Région	Emplacement probable	Capacité totale
Nord-ouest	Puerto Libertad	700
Baja California Norte	Rosorito I (Agrandissement)	600
Nord-est	Puerto Altamiro	2 600
Baja California Sur	Punta Prieta II (Agrandissement)	38
Baja California Sur	Puerto San Carlos	38
Est	Colmi	2 600
Peninsular	Valladolid	220
Baja California Norte	Tijuana	220
Est	El Chino (géothermique)	40
Centre	Zumpango	300
Centre	Tenancingo	300
Centre	Beristain	400
<b>Total</b>		<b>8 056</b>

Source : *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité.

### TECHNOLOGIES DE REMPLACEMENT DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Les plans de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, accordent une importance croissante aux formes de remplacement de production d'électricité pour réduire la dépendance envers les hydrocarbures.

En 1993, 319 petites villes ont installé des systèmes de production photovoltaïque dans le cadre d'un programme conjoint *CFE-SOLIDARIDAD*. La capacité voltaïque installée était de 3,7 mégawatts en 1991, de 4,1 mégawatts en 1992 et de 4,8 mégawatts en 1993. Cette électricité sert essentiellement au pompage de l'eau, aux communications dans des emplacements isolés, à la signalisation de la circulation et à l'éclairage des zones publiques. La *CFE* étudie les possibilités de production d'électricité photovoltaïque dans les États d'Hidalgo, de Sonora et de Baja California Sur.

La capacité installée de production d'électricité d'origine éolienne était de 330 kilowatts en 1991, de 380 en 1992 et de 430 en 1993. La production éolienne sert essentiellement au pompage de l'eau et à l'éclairage des zones publiques. La *CFE* étudie la faisabilité d'une installation éolienne de 1 mégawatt à Zacatecas.

### PROJETS HYDROÉLECTRIQUES DONT LES ÉTUDES DE FAISABILITÉ SONT TERMINÉES OU EN COURS

Région	Projet	Emplacement	Capacité	Config.	Production moyenne en GWH
Est	El Ajón	Nayarit	750	3x250	1 630
Ouest	La Parota	Guerrero	765	3x255	1 332
Ouest	Atexcaco	Puebla	120	3x40	336
Ouest	El Gallo	Guerrero	60	2x30	167
Ouest	Copainala	Chiapas	240	3x80	680
Nord-ouest	Soyopa	Sonora	50	2x25	195
Est	Arroyo Hondo	Jalisco	170	2x85	366
Est	Trojes	Jalisco	8	2x4	41
Nord	La Ciudad	Durango	110	2x55	240
Est	Trigomil	Jalisco	18	2x9	42
Est	San Francisco	Jalisco	328	2x164	716
Ouest	Xuchiles	Veracruz	225	3x75	653
Ouest	Omitlán	Guerrero	135	3x45	321
<b>Total</b>			<b>2 979</b>		<b>6 719</b>

Source : Comisión Federal de Electricidad (CFE), Commission fédérale d'électricité.

## MEILLEURES POSSIBILITÉS DE VENTES VOLUME PRÉVU POUR 1994

	en millions de \$ US
Pièces pour des génératrices à vapeur	33,9
Transformateurs, capacité supérieure à 10 000 KVA	27,0
Turbines hydrauliques, capacité supérieure à 10 000 KVA	21,4
Fusibles	16,9
Transformateurs, capacité supérieure à 500 KVA	9,5
Transformateurs, monophasés ou triphasés	9,4
Transformateurs, capacité supérieure à 650 KVA	8,3
Commutateurs thermiques ou par induction	8,1
Disjoncteurs supérieurs à 46 KV	7,9
Génératrices en courant continu, production supérieure à 8 952	6,9
Génératrices en courant continu, production de 1 500 à 2 000 KVA	6,8
Conducteurs électriques	6,8
Isolateurs électriques	4,6
Transformateurs à liquide diélectrique	3,8
Isolateurs de type suspendu	3,6
Fils multibrins, acier inoxydable	3,6
Relais	3,2
Appareils auxiliaires pour les génératrices à vapeur	3,0
Génératrices, production supérieure à 375 kilowatts	2,8

Source : Chiffres d'importations fournis par le *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel.

## LE CONSEIL, L'ENTRETIEN ET LA REMISE EN ÉTAT

Nombre des centrales électriques appartenant à la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, seront rénovées au cours des années à venir. La Commission applique un programme pour accroître l'efficacité de toutes ses centrales actuelles. Certaines seront converties du pétrole au gaz naturel. *Luz y Fuerza del Centro, (LyF)*, Éclairage et électricité du centre, sera également soumise à d'importantes pressions pour moderniser ses activités et

améliorer son efficacité. Les deux entreprises sont confrontées à la disparition totale des subventions gouvernementales au cours des quelques années à venir. Cela fera apparaître des possibilités pour les sociétés canadiennes qui pourront fournir des services techniques et de conseils, éventuellement en partenariat avec des sociétés mexicaines d'ingénierie. La *CFE* a conclu des accords de coopération technique avec Ontario Hydro et Hydro-Québec et les compétences canadiennes sont appréciées dans ce secteur.

## LA TRANSMISSION

L'objectif de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, est d'accroître la capacité des systèmes de transmission d'électricité et de réduire les pertes lors de la transmission. La *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité, aura également des besoins dans ces deux domaines. Ces entreprises cherchent également à assurer la formation de leur personnel. Ces activités feront apparaître une demande à la fois pour des services de conseils et pour la fourniture d'équipement de transmission comme les sous-stations et les tours. En plus du matériel, il y aura une demande de logiciels et d'expertise en gestion et en contrôle de réseau.

## LA DISTRIBUTION

Les besoins en distribution concernent la technologie pour la construction de réseaux de distribution souterrains dans les centres urbains. Il y a également une demande pour les poteaux de bonne qualité et le matériel qui s'y installe, ainsi que pour les petites tours dans les grands centres urbains.

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

*Le nouveau Secrétariat à l'énergie a, sur papier, de vastes responsabilités, mais il est encore trop tôt pour savoir s'il aura un effet marqué dans le domaine de la politique.*

Le 28 décembre 1994, le gouvernement mexicain a démantelé l'ancien *Secretaría de Energía, Minas e Industrias Paraestatal (SEMIP)*, Secrétariat à l'énergie, aux mines et à l'industrie étatisée, et créé un organisme beaucoup plus petit, le *Secretaría de Energía (SE)*, Secrétariat à l'énergie. Les responsabilités touchant la politique minière ont été transférées au *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*, Secrétariat au commerce et au développement industriel. Les observateurs doutent que le nouveau Secrétariat à l'énergie exerce beaucoup d'influence parce que les dirigeants de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, et de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, continueront à avoir un accès indépendant au président du Mexique.

L'article 33 du décret exécutif qui a créé le nouveau Secrétariat à l'énergie définit ses rôles :

- Diriger la politique énergétique du Mexique.
- Exercer les pouvoirs publics en ce qui concerne les hydrocarbures, l'énergie nucléaire et tous les biens et toutes les ressources nécessaires pour produire, transmettre et fournir l'électricité comme service public.
- Gérer les activités publiques de l'exploitation des hydrocarbures et de la production d'électricité, en respectant comme il se doit les lois environnementales.
- Participer aux consultations internationales et conseiller le *Secretaría de Relaciones Exteriores (SRE)*, Secrétariat aux affaires étrangères, au sujet des ententes et des traités internationaux.
- Promouvoir la participation du secteur privé à la production et à l'utilisation efficace de l'énergie.
- Réaliser la planification à moyen et à long terme dans le domaine de l'énergie, y compris la définition des rôles des sociétés d'État.
- Accorder des concessions, des autorisations et des permis dans le domaine de l'énergie.
- Réaliser et promouvoir des études et des travaux de recherche sur toute une gamme de sujets concernant l'énergie, y compris l'efficacité, l'infrastructure, la commercialisation, les prix et les tarifs.
- Réglementer et publier les normes officielles concernant le secteur de l'énergie.
- Réglementer et émettre des *Normas Oficiales Mexicanas (NOM)*, normes officielles, en ce qui concerne les produits radioactifs et l'énergie nucléaire.
- Réaliser un inventaire pétrolier national.
- Assumer d'autres fonctions exigées par les diverses lois et règlements.

Récemment, le Comité des finances de la Chambre des députés a recommandé d'éliminer quatre secrétariats, dont le *SE*. En vertu de cette proposition, les secrétariats seraient soit remplacés par des commissions, ou leurs fonctions seraient assumées par d'autres secrétariats. En octobre 1995, l'administration du président Ernesto Zedillo n'avait pas encore répondu officiellement à cette proposition.

Si cette proposition va de l'avant, le scénario le plus probable est que les fonctions du *SE* seront récupérées par la Commission nationale de l'énergie. La principale préoccupation soulevée par l'élimination de la *SE* est qu'il pourrait s'agir là d'une première étape pour la privatisation de *PEMEX* et de la *CFE*, même si cela constituait une violation de la Constitution mexicaine.

## ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

<i>Secretaría de Energía (SE),</i> Secrétariat à l'énergie	Veille à l'élaboration des nouveaux règlements.
<i>Comisión Federal de Electricidad (CFE),</i> Commission fédérale d'électricité	Planification et développement du système électrique du Mexique.
<i>Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF),</i> Compagnie centrale d'éclairage et d'électricité	Planification et développement du système électrique de la région métropolitaine de Mexico.
<i>Comisión Reguladora de Energía (CRE),</i> Commission réglementaire de l'énergie	Responsable de l'attribution des permis, des licences et des concessions dans les secteurs du gaz et de l'électricité.
<i>Comisión Nacional Para el Ahorro de Energía (CONAE),</i> Commission nationale pour la conservation de l'énergie	Responsable du <i>Programa de ahorro de energía del sector eléctrico (PAESE)</i> , programme de conservation de l'énergie pour le secteur de l'électricité, qui nécessite l'élaboration de normes et de programmes pour économiser de l'énergie.
<i>Instituto de Investigaciones Eléctricas (IIE),</i> Institut recherche en électricité	Procède à des recherches sur la production et le de transport d'énergie électrique.
<i>Instituto Nacional de Investigaciones Nucleares (ININ),</i> Institut national de recherche nucléaire	Responsable de la recherche dans le domaine de la fourniture d'énergie d'origine nucléaire, de la construction de centrales nucléaires, de l'entreposage des déchets nucléaires et de l'élaboration de mesures et de normes de sécurité.

## LES STRATÉGIES DE PÉNÉTRATION DU MARCHÉ

*Les méthodes de vente aux sociétés privées remplacent les procédures de marché public traditionnelles comme stratégie de base pour pénétrer le marché de l'équipement de production d'électricité.*

La façon traditionnelle de vendre de l'équipement de production, de transmission et de distribution d'électricité importée au secteur électrique du Mexique est par l'intermédiaire d'agents ou de distributeurs. Les distributeurs ont tendance à se spécialiser dans des types particuliers d'équipement. Ils entretiennent des contacts avec la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, et d'autres acheteurs et assurent le service local, en se procurant des pièces détachées à l'étranger. Certains fabricants assurent eux-mêmes le service de leur équipement et d'autres ont des services de commercialisation qui assurent la liaison avec les distributeurs.

Comme la *CFE* est une société d'État, elle doit respecter la réglementation sur les marchés publics qui précise qu'au-delà d'un certain plafond, révisé chaque année par le *Secretaría de Hacienda y Crédito Público (SHCP)*, Secrétariat aux finances et au crédit public, tous les achats doivent faire l'objet d'appels d'offres publics.

Le service des achats de la *CFE* est divisé en deux groupes : l'un s'occupe des fournisseurs nationaux et l'autre traite avec les fournisseurs internationaux. Malgré cela, en 1990, la Commission a mis en œuvre une nouvelle politique d'achat décentralisée permettant aux bureaux administratifs des régions d'acheter directement et de façon indépendante certains de leurs matériaux.

Tous les fournisseurs internationaux doivent faire approuver leur capacité technique, financière et d'entretien par la *CFE* pour que leur soumission soit étudiée. Les fournisseurs internationaux éventuels doivent faire certifier leur situation financière par un consulat mexicain.

Les fabricants de ces types de produits font le plus souvent de la publicité dans des magazines d'affaires et spécialisés, des journaux et dans les pages jaunes. Il est indispensable de disposer de brochures et de documentation technique en langue espagnole pour faire la promotion de ses produits.

Les grands fabricants ont des bureaux de vente, des filiales et des représentants des ventes dans tout le pays. Ils ont également des bureaux qui se consacrent aux grands clients comme le gouvernement ou les fabricants d'équipement d'origine.

## LES COENTREPRISES

À l'avenir, les stratégies de vente changeront pour tenir compte de la nouvelle importance du secteur privé dans le domaine de l'électricité. De plus en plus, les efforts de commercialisation devront être dirigés vers les groupes privés qui auront obtenu des concessions dans ce secteur. Si la société qui a obtenu le marché est une société étrangère, il faudra dans certains cas commencer par s'adresser à elle en dehors du Mexique.

Les partenariats ou les coentreprises avec des sociétés mexicaines d'ingénierie sont une autre façon que les sociétés canadiennes peuvent utiliser pour pénétrer ce marché. En règle générale, les sociétés mexicaines ont la connaissance voulue du marché local et les contacts politiques, mais manquent des compétences techniques pour réaliser des projets complets clés en main. Dans le contexte économique actuel, elles éprouvent également énormément de difficulté à trouver des capitaux.

## LE FINANCEMENT

La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, emprunte souvent auprès des grandes banques internationales de développement. Elle dépend également des prêts consentis par les banques commerciales ainsi que du financement offert par les fournisseurs. Le règlement des achats de la *CFE* peut prendre de trois à six mois étant donné que le paiement doit être transmis au *Secretaría de Hacienda y Crédito Público (SHCP)*, Secrétariat aux finances et au crédit public, et approuvé par cet organisme. Les autres clients mexicains paient en général leurs achats internationaux au moyen de lettres de crédit irrévocables même si nombre de ces clients ont demandé, depuis la dévaluation, à leurs fournisseurs de leur accorder des périodes de paiement plus longues. Les sociétés européennes et japonaises mettent le plus souvent en place un financement concessionnel. Les projets clés en main sont financés en totalité par le soumissionnaire qui a obtenu le contrat avec, en général, l'appui de prêteurs commerciaux internationaux. Les grandes sociétés ont le plus souvent des comptes dans des banques étrangères. Enfin, les achats internationaux peuvent être payés par l'intermédiaire des banques mexicaines de développement comme la *Nacional Financiera (NAFIN)*, un organisme assurant le financement des PME au Mexique.

## OÙ OBTENIR DE L'AIDE ADDITIONNELLE

### MINISTÈRES ET SERVICES DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU CANADA

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (MAÉCI)

Le MAÉCI est le ministère du gouvernement fédéral canadien auquel il incombe le plus directement de travailler au développement des échanges commerciaux. Pour obtenir des conseils sur la façon d'exporter, on commencera par s'adresser à l'InfoCentre, qui est en mesure de donner des renseignements sur les programmes et les services touchant aux exportations. Ce centre aide à trouver rapidement des solutions aux problèmes d'exportation et à accéder au réseau de renseignements commerciaux du MAÉCI. Il peut aussi fournir aux entreprises intéressées des publications spécialisées dans le domaine des exportations.

##### InfoCentre

Téléphone : 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000  
Télécopieur : (613) 996-9709  
FaxLink : (613) 944-4500  
Babillard électronique de l'InfoCentre (BÉI) :  
1-800-628-1581 ou (613) 944-1581  
Internet : <http://www.dfait.maeci.gc.ca>

Le Secteur de l'Amérique latine et des Antilles s'occupe de la promotion des échanges commerciaux avec le Mexique. Il y a plusieurs délégués commerciaux à l'Ambassade du Canada à Mexico ainsi qu'aux consulats de Monterrey et de Guadalajara. Les délégués commerciaux peuvent fournir toute une gamme de services, comme présenter les sociétés canadiennes à d'éventuels clients au Mexique, fournir des conseils sur les canaux de commercialisation, aider ceux qui souhaitent participer à des foires commerciales, contribuer à trouver des sociétés mexicaines qui conviennent comme agent et compiler des renseignements de crédit et d'affaires sur les éventuels clients étrangers.

#### Le Secteur de l'Amérique latine et des Antilles Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Édifice Lester B. Pearson  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
Téléphone : (613) 996-5547  
Télécopieur : (613) 996-6142

#### CENTRES DE COMMERCE INTERNATIONAL

Les Centres de commerce international sont répartis dans tout le pays afin que les entreprises implantées dans les régions puissent facilement s'y adresser pour obtenir diverses formes d'aide à l'exportation. Les centres relèvent du MAÉCI et comptent un délégué commercial au sein de leur personnel. Ils aident les entreprises à déterminer si elles sont ou non prêtes à exporter, à mener à bien leurs travaux de recherche et de planification des marchés. Leur personnel donne aussi aux entreprises l'accès aux programmes gouvernementaux conçus pour promouvoir les exportations et obtient l'aide de la Direction du développement du commerce à Ottawa et des conseillers commerciaux à l'étranger. Adressez-vous au Centre de commerce international le plus proche.

##### Terre-Neuve

Centre de commerce international  
Place Atlantic  
215, rue Water, bureau 504  
C.P. 8950  
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3R9  
Téléphone : (709) 772-5511  
Télécopieur : (709) 772-2373

##### Île-du-Prince-Édouard

Centre de commerce international  
Mail Confederation Court  
134, rue Kent, bureau 400  
C.P. 1115  
Charlottetown  
(Île-du-Prince-Édouard) C1A 7M8  
Téléphone : (902) 566-7400  
Télécopieur : (902) 566-7450

##### Nouvelle-Écosse

Centre de commerce international  
1801, rue Hollis  
C.P. 940, succursale postale «M»  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9  
Téléphone : (902) 426-7540  
Télécopieur : (902) 426-2624

**Nouveau-Brunswick** Centre de commerce international  
1045, rue Main, unité 103  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 1H1  
Téléphone : (506) 851-6452  
Télécopieur : (506) 851-6429

**Québec** Centre de commerce international  
5, Place Ville-Marie, 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 2G2  
Téléphone : (514) 496-4636  
Télécopieur : (514) 283-8794

**Ontario** Centre de commerce international  
Édifice Dominion Public  
1, rue Front Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5J 1A4  
Téléphone : (416) 973-5053  
Télécopieur : (416) 973-8161

**Manitoba** Centre de commerce international  
330, av. Portage, 8<sup>e</sup> étage  
C.P. 981  
Winnipeg (Manitoba) R3C 2V2  
Téléphone : (204) 983-4540  
Télécopieur : (204) 983-2187

**Saskatchewan** Centre de commerce international  
Édifice S.J. Cohen  
119, 4<sup>e</sup> Avenue Sud, bureau 401  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 5X2  
Téléphone : (306) 975-5315  
Télécopieur : (306) 975-5334

**Alberta** Centre de commerce international  
*\*Le bureau d'Edmonton  
dessert également les  
Territoires du Nord-Ouest*  
Place Canada  
9700, av. Jasper, pièce 540  
Edmonton (Alberta) T5J 4C3  
Téléphone : (403) 495-2944  
Télécopieur : (403) 495-4507

Centre de commerce international  
510, 5<sup>e</sup> Rue S.-O., bureau 1100  
Calgary (Alberta) T5P 3S2  
Téléphone : (403) 292-6660  
Télécopieur : (403) 292-4578

**Colombie-Britannique** Centre de commerce international  
*\*Le bureau de Vancouver  
dessert également le Yukon*  
300, rue West Georgia, bureau 2000  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 6E1  
Téléphone : (604) 666-0434  
Télécopieur : (604) 666-8330

## RÉSEAU MONDIAL D'INFORMATION SUR LES EXPORTATIONS (EXPORTATIONS WIN)

Exportations WIN est un système informatisé conçu par le MAÉCI pour aider les agents de développement du commerce du Canada en poste à l'étranger à faire correspondre les besoins qu'ils y constatent aux capacités des sociétés canadiennes. Ce système fournit aux agents du gouvernement fédéral des renseignements sur les capacités, l'expérience et l'intérêt de plus de 23 000 exportateurs canadiens. Pour s'inscrire au réseau Exportations WIN, téléphonez au (613) 996-5701, ou télécopiez au 1-800-667-3802 ou (613) 944-1078.

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION (PDME)

Ce programme s'efforce d'augmenter les ventes à l'exportation en participant aux coûts des activités lancées par l'industrie et destinées aux marchés d'exportation.

Le PDME peut fournir une aide financière allant jusqu'à 50 pour 100 des dépenses admissibles. Il est à noter qu'il s'agit d'une contribution remboursable et non d'une subvention, et qu'elle doit être préalablement approuvée par les autorités responsables. Les activités admissibles comprennent, entre autres :

- les stratégies de développement des marchés peuvent bénéficier d'une aide financière pour les voyages, la participation à des foires commerciales et les activités d'appui à la commercialisation, dans le cadre d'un des volets du plan de commercialisation de l'entreprise;
- les entreprises novices à l'exportation peuvent recevoir de l'aide pour cerner des possibilités précises d'exportation, soit au moyen de visites d'identification de marchés d'exportation ou de participations à des foires commerciales internationales;
- la préparation de soumissions pour des projets d'immobilisations à l'étranger dont les appels d'offres ont été lancés à l'échelle internationale; et
- les activités des associations commerciales ou industrielles nationales, qui ne sont pas des organisations de vente, menées pour le compte des sociétés qui en sont membres.

Le programme fournit également une aide pour certains types d'activités planifiées par les gouvernements comme les missions commerciales à l'étranger de représentants d'entreprises canadiennes et les missions d'acheteurs et de représentants gouvernementaux étrangers en visite au Canada qui peuvent influencer les ventes à l'exportation. Pour obtenir des renseignements de nature générale, téléphoner à l'InfoCentre au numéro 1-800-267-8376. Pour présenter une demande d'aide, s'adresser au Bureau du commerce international le plus près de chez vous.

## FINANCEMENT INTERNATIONAL

Le MAÉCI vient en aide aux exportateurs canadiens qui s'efforcent d'instaurer des relations commerciales multilatérales financées par les institutions de financement internationales (IFI). Les exportateurs canadiens et les associations commerciales peuvent alors avoir accès à des données sur les marchés, parvenir à une meilleure compréhension de la concurrence et déterminer s'il est possible et rentable pour eux de s'attaquer à des marchés financés par une IFI. Le MAÉCI peut également fournir des renseignements et des conseils sur les programmes d'aide financés par le gouvernement canadien et aider les sociétés à élaborer des stratégies efficaces d'exportation. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la :

**Direction des finances internationales**  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
Téléphone : (613) 995-7251  
Télécopieur : (613) 943-1100

## PROGRAMME D'APPORTS TECHNOLOGIQUES (PAT)

Géré par le MAÉCI et pris en charge localement par le Conseil national de recherches, ce programme est conçu pour aider les entreprises canadiennes à localiser, acquérir et adopter les technologies étrangères en faisant la promotion de la collaboration internationale. Le ministère de l'Industrie (MI) contribue également à la promotion de ce programme. Les agents de celui-ci répondent aux demandes visant à déterminer l'origine et les possibilités de technologie pour instaurer la coopération entre des entreprises canadiennes et étrangères. Ce programme viendra également en aide aux sociétés canadiennes qui procèdent à des visites exploratoires à l'étranger afin d'identifier les technologies étrangères qui les intéressent et de négocier leur acquisition. Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (613) 993-5326.

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT

La Direction générale de l'investissement et de technologie s'affaire à promouvoir le Canada auprès des investisseurs étrangers comme une destination intéressante et concurrentielle pour leurs éventuels investissements. Elle encourage particulièrement ceux qui prennent la forme de nouvelles usines et de matériel, de coentreprises ou de partenariats stratégiques. La Direction cherche surtout à attirer des investissements qui font venir de nouvelles technologies au Canada, un élément-clé de la création de nouveaux emplois et de possibilités de développement économique. Elle aide également les

entreprises canadiennes à trouver des partenaires d'investissement international et à accéder aux sources étrangères de capitaux et de technologies. La Direction générale de l'investissement et de la technologie assure un appui aux pdg de filiales canadiennes de multinationales qui cherchent à attirer au Canada les mandats de fabrication et de recherche-développement. En outre, elle surveille et analyse les tendances d'investissement et la perception du Canada comme destination de ces investissements. La Direction travaille étroitement avec les directions géographiques du MAÉCI de même qu'avec les agents d'investissements en poste en l'étranger, les autorités provinciales et municipales ainsi qu'avec les organismes professionnels et commerciaux. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la :

**Direction générale de l'investissement et de technologie**  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
Édifice Lester B. Pearson  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
Téléphone : (613) 995-4128  
Télécopieur : (613) 995-9604

**Ressources naturelles Canada**  
Division des relations internationales (Énergie)  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth, 18e étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Téléphone : (613) 996-3927  
Télécopieur : (613) 995-5576

## MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE (MI)

Le MI s'est vu confier à sa création un vaste mandat pour améliorer la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne en stimulant la croissance des entreprises canadiennes, en favorisant un milieu d'affaires juste et efficace tant pour les sociétés que pour les consommateurs et en encourageant le commerce dans les domaines de la science et de la technologie. En ce qui concerne les petites entreprises, ce ministère a été doté de responsabilités particulières :

- développer, mettre en œuvre et promouvoir des politiques nationales mettant l'accent sur la capacité concurrentielle internationale de l'industrie, l'amélioration du développement industriel, scientifique et technologique et l'amélioration de la productivité et de l'efficacité de l'industrie;
- promouvoir la mobilité des biens, des services et des facteurs de production au Canada;
- développer et mettre en œuvre des politiques nationales mettant l'accent sur l'entrepreneuriat ainsi que le lancement, la croissance et l'exportation des petites entreprises;

- élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux concernant les avantages industriels découlant des politiques d'achats de biens et de services par le gouvernement du Canada; et
- promouvoir et fournir des services de soutien à la commercialisation des biens, des services et de la technologie provenant du Canada.

Les bureaux régionaux travaillent directement avec les sociétés canadiennes afin de promouvoir le développement industriel, scientifique et technologique. Ils aident leurs clients à tirer parti des possibilités sur un marché international concurrentiel en leur fournissant des services dans le domaine des renseignements d'affaires, du développement technologique et industriel ainsi que du développement commercial et des marchés. Le MI assure également la promotion et la gestion de tout un ensemble de programmes et de services.

Les bureaux régionaux du MI offrent les avantages particuliers suivants :

- l'accès aux renseignements et à l'expertise sur le commerce et la technologie;
- l'accès à des réseaux nationaux et internationaux;
- une base de connaissances du secteur industriel;
- des locaux communs avec les Centres de commerce international en liaison avec le MAÉCI et les représentations commerciales canadiennes à l'étranger;
- un intérêt particulier pour les nouvelles sociétés et les compagnies seuil; et
- des renseignements d'affaires.

Pour de plus amples renseignements, téléphonez au (613) 941-0222.

#### Centre de services aux entreprises

Ministère de l'Industrie  
235, rue Queen, 1<sup>er</sup> étage, Tour Est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5  
Téléphone : (613) 952-4782  
Télécopieur : (613) 957-7942

#### Service d'information sur l'ALÉNA

Ministère de l'Industrie  
235, rue Queen, 5<sup>e</sup> étage, Tour Est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5  
Télécopieur : (613) 952-0540

### RÉSEAU D'APPROVISIONNEMENT ET DE DÉBOUCHÉS D'AFFAIRES (RADAR)

Le RADAR est une base de données informatisée qui contient des renseignements sur 25 000 sociétés canadiennes. On y trouve des renseignements de base sur les produits, les services et les activités, qui sont utiles aux

clients éventuels. Le système a été créé en 1980 par le ministère de l'Industrie (MI), conjointement avec les gouvernements provinciaux participants. Le RADAR devait, au début, permettre aux délégués commerciaux du MAÉCI dispersés dans le monde de trouver des sociétés canadiennes capables de tirer parti des possibilités des marchés étrangers. Aujourd'hui, plus de 11 000 abonnés canadiens et internationaux utilisent le système pour trouver des fournisseurs canadiens. La majorité des abonnés sont des sociétés canadiennes. Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le (613) 954-5031.

### SERVICE DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Ce service fournit aux entreprises canadiennes des renseignements détaillés sur les marchés, par produits. Il aide les entreprises à tirer parti des possibilités locales, d'exportation, de transfert de technologie et de nouveaux investissements dans le domaine de la fabrication. Les sociétés canadiennes utilisent ces renseignements pour prendre leurs décisions en ce qui concerne la fabrication, le développement de produits, la commercialisation et l'élargissement des marchés. Les renseignements peuvent être fournis de façon à répondre aux besoins spécifiques des clients. Des rapports particuliers précédemment publiés sont également disponibles sur demande. La base de données est mise à jour trimestriellement et annuellement. Ce service est offert gratuitement par télécopieur, courrier ou téléphone. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la :

#### Direction générale de l'information stratégique

Ministère de l'Industrie  
235, rue Queen, 1<sup>er</sup> étage, Tour Est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5  
Téléphone : (613) 954-5031  
Télécopieur : (613) 954-1894

### REVENU CANADA

La direction générale des programmes douaniers de Revenu Canada donne des renseignements sur l'ALÉNA en espagnol à son Bureau d'aide ALÉNA — espagnol. On peut également se procurer les publications de Revenu Canada ainsi que les avis des douanes en téléphonant ou en télécopiant au Bureau de renseignements ALÉNA. Pour plus d'information, communiquez avec :

#### Bureau d'aide ALÉNA — Espagnol

Téléphone : (613) 941-0965.

#### Bureau de renseignements ALÉNA

Revenu Canada, Direction générale des programmes douaniers  
191, av. Laurier Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0L5  
Téléphone : 1-800-661-6121, ou (613) 941-0965  
Télécopieur : (613) 952-0022

## **AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)**

Une source importante de financement éventuel des entreprises canadiennes au Mexique est le fonds spécial disponible par le canal de l'ACDI dans le cadre du Programme de coopération industrielle connu sous le nom d'INC. Ce programme vise à aider financièrement les sociétés du secteur privé canadien qui cherchent à établir des relations d'affaires à long terme comme des coentreprises ou à conclure des accords de licence dans des pays en développement. L'INC appuie donc le développement des liens avec le secteur privé mexicain. Il encourage les sociétés canadiennes qui échangent leurs compétences et leurs expériences avec des partenaires mexicains et d'autres pays. Toute une série de mécanismes de l'INC aident les entreprises à mettre en place des accords de collaboration mutuellement avantageux pour des transferts de technologie et des créations d'emplois au Mexique.

Cinq mécanismes de l'INC aident les entreprises canadiennes admissibles à réaliser des études et fournissent des conseils professionnels aux clients éventuels. Quand un projet concerne l'amélioration de l'environnement, le transfert de technologie, l'aide au développement pour les femmes, la formation ou la création d'emplois, il est fortement recommandé de s'adresser à l'ACDI dès le début du projet. Un critère important pour l'ACDI est que le projet crée des emplois au Mexique sans en menacer d'autres au Canada. En vérité, la plupart des projets qui ont reçu l'aide de l'ACDI ont entraîné des augmentations nettes d'emplois au Canada. Pour plus d'information, communiquez avec la :

**Direction de la coopération industrielle**  
Agence canadienne de développement international  
200, prom. du Portage  
Hull (Québec) K1A 0G4  
Téléphone : (819) 997-7905/7906  
Télécopieur : (819) 953-5024

## **AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE (APÉCA)**

Les entreprises du Canada atlantique qui veulent exporter au Mexique peuvent être admissibles à l'aide de l'agence. Celle-ci travaille conjointement avec des entrepreneurs de la région atlantique dans le but de promouvoir une activité économique autosuffisante dans cette partie du pays.

L'APÉCA vient en aide aux entreprises qui veulent développer leurs marchés actuels en élaborant des plans de commercialisation. Les efforts de l'agence portent sur le suivi des possibilités commerciales découlant de l'évolution économique mondiale ainsi que sur des communications visant à promouvoir la région, des missions commerciales et des activités connexes et une meilleure coordination avec les organismes fédéraux et provinciaux qui ont un rôle à jouer dans les domaines des possibilités commerciales et des investissements. Pour de plus amples renseignements :

Agence de promotion économique du Canada atlantique  
Centre Blue Cross  
644, rue Main  
C.P. 6051  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8  
Numéro sans frais : 1-800-561-7862  
Télécopieur : (506) 851-7403

## **DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA (DÉO)**

DÉO assure la coordination des activités fédérales qui ont des conséquences sur la croissance de l'économie dans l'Ouest. Le ministère travaille en partenariat avec les gouvernements des provinces de l'Ouest, les associations d'affaires et industrielles et les communautés afin de stimuler l'économie de cette partie du pays.

Le programme «New Directions» contribuera à un meilleur positionnement des sociétés de l'Ouest sur les marchés d'exportation en améliorant leur compétitivité sur les marchés nationaux et mondiaux.

Le ministère n'accorde plus de prêts individuels aux sociétés; il cherche plutôt à créer des partenariats novateurs dans les secteurs public et privé. Ces partenariats pourront répondre aux divers besoins d'information, de services commerciaux et de capital des petites et moyennes entreprises, particulièrement dans les secteurs à forte croissance essentiels à la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

L'un des nouveaux produits axé sur le développement des exportations offert par DÉO est le programme de personnel en commerce international, une initiative fédérale-provinciale qui relie les sociétés d'exportation de l'Ouest et les nouveaux diplômés post-secondaires. Le programme atteint deux objectifs socio-économiques d'importance : fournir aux entreprises le personnel supplémentaire dont elles ont besoin pour pénétrer les nouveaux marchés, et donner aux nouveaux diplômés l'occasion d'acquérir une précieuse expérience. Les projets de développement des exportations acceptés dans le cadre de ce nouveau programme peuvent être planifiés sur une période d'une à trois années et seront admissibles à une aide financière pouvant totaliser entre 7 500 \$ pour un an et 37 500 \$ pour trois ans, par diplômé. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

**Diversification de l'économie de l'Ouest Canada**  
Édifice Cargill  
240, av. Graham, bureau 712  
C.P. 777  
Winnipeg (Manitoba) R3C 2L4  
Téléphone : (204) 983-4472  
Télécopieur : (204) 983-4694

## SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS (SEE)

La SEE est un organisme financier ouvert à sa clientèle, dont l'objectif est d'aider les entreprises canadiennes à se tailler une place sur les marchés mondiaux. Elle offre une vaste gamme de services de gestion du risque, y compris des assurances et du financement, aux entreprises canadiennes et à leurs clients de par le monde.

Les programmes de la SEE entrent dans quatre grandes catégories :

- des assurances sur le crédit à l'exportation, couvrant les crédits à moyen et à long terme;
- des assurances et des garanties de bonne fin protégeant les exportateurs et les institutions financières en cas d'exécution des divers instruments de garantie de bonne fin émis généralement par des banques ou d'autres établissements de sécurité;
- des assurances sur les investissements à l'étranger couvrant, entre autres, les risques politiques auxquels les nouveaux investissements canadiens à l'étranger sont exposés; et
- le financement à moyen et à long terme des exportations pour les acheteurs étrangers de produits et de services canadiens.

La SEE a établi de solides relations avec les principaux organismes des secteurs public et privé au Mexique et en Amérique latine. Les exportateurs peuvent composer le (613) 598-2860 pour obtenir de plus amples renseignements.

Les petits exportateurs, dont les ventes à l'étranger ne dépassent pas un million de dollars CA, peuvent s'adresser à l'équipe chargée des nouveaux exportateurs, au 1-800-850-9626.

Les exportateurs du secteur des technologies de l'information peuvent s'adresser à l'équipe des technologies de l'information de la SEE, au (613) 598-6891.

Pour de plus amples renseignements sur la gamme complète des services de la SEE, s'adresser à l'un des bureaux suivants :

**Ottawa** Société pour l'expansion des exportations  
151, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario) K1A 1K3  
Téléphone : (613) 598-2500  
Télécopieur : (613) 237-2690

**Vancouver** Société pour l'expansion des exportations  
One Bentall Centre  
505, rue Burrard, bureau 1030  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V7X 1M5  
Téléphone : (604) 666-6234  
Télécopieur : (604) 666-7550

**Calgary** Société pour l'expansion des exportations  
510, 5<sup>e</sup> Rue S.-O., bureau 1030  
Calgary (Alberta) T2P 3S2  
Téléphone : (403) 292-6898  
Télécopieur : (403) 292-6902

**Winnipeg** Société pour l'expansion des exportations  
*\*dessert la*  
*Saskatchewan*  
330, av. Portage, 8<sup>e</sup> étage  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4  
Téléphone : (204) 983-5114  
Télécopieur : (204) 983-2187

**Toronto** Société pour l'expansion des exportations  
Édifice de la Banque nationale  
150, rue York, bureau 810  
C.P. 810  
Toronto (Ontario) M5H 3S5  
Téléphone : (416) 973-6211  
Télécopieur : (416) 862-1267

**London** Société pour l'expansion des exportations  
Centre Talbot  
148, rue Fullarton, bureau 1512  
London (Ontario) N6A 5P3  
Téléphone : (519) 645-5828  
Télécopieur : (519) 645-5580

**Montréal** Société pour l'expansion des exportations  
Tour de la Bourse  
800, Carré Victoria, bureau 4520  
C.P. 124  
Montréal (Québec) H4Z 1C3  
Téléphone : (514) 283-3013  
Télécopieur : (514) 878-9891

**Halifax** Société pour l'expansion des exportations  
Purdy's Wharf, Tour 2  
1969, rue Upper Water, bureau 1410  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3R7  
Téléphone : (902) 429-0426  
Télécopieur : (902) 423-0881

## CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

Les sociétés canadiennes qui souhaitent réussir sur le marché mexicain peuvent avoir besoin de technologies additionnelles pour améliorer leurs capacités concurrentielles. Le Conseil national de recherches du Canada travaille avec les sociétés canadiennes de toutes tailles pour élaborer et mettre en œuvre des technologies leur conférant des avantages économiques. Le Conseil supervise le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), un réseau national pour la diffusion et le transfert de technologies.

Le réseau PARI contribue au processus de développement, d'accession, d'acquisition, de mise en œuvre et d'utilisation de la technologie dans toute l'industrie canadienne. Ce réseau existe depuis 50 ans et a acquis la réputation d'être un des programmes les plus souples et les plus efficaces du

gouvernement fédéral. Le PARI tire parti d'un vaste réseau regroupant plus de 190 bureaux dans près de 90 localités, de nombreux centres provinciaux de technologie, des laboratoires du Conseil de recherches même et d'instituts de recherche, les ministères du gouvernement fédéral et les agences de transfert technologique dans les universités canadiennes. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à :

**Programme d'aide à la recherche industrielle**  
Conseil national de recherches du Canada  
Chemin Montréal  
Bâtiment M-55  
Ottawa (Ontario) K1A 0R6  
Téléphone : (613) 993-1770  
Télécopieur : (613) 952-1086

## CONTACTS IMPORTANTS AU CANADA

### ORGANISMES PARRAINS

#### BAKER & MCKENZIE

Baker & McKenzie est une des plus importantes firmes juridiques internationales avec des bureaux dans 35 pays. Elle a actuellement quatre bureaux au Mexique, soit à Juárez, à Mexico, à Monterrey et à Tijuana. Outre ses services traditionnels, Baker & McKenzie aide ses clients à trouver des partenaires qui leur conviennent pour s'implanter au Mexique ou y élargir leurs activités. Pour de plus amples renseignements :

#### Baker & McKenzie

Avocats  
Place BCE  
181, rue Bay, bureau 2100  
Toronto (Ontario) M5J 2T3  
Téléphone : (416) 865-6910/6903  
Télécopieur : (416) 863-6275

### ASSOCIATIONS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

**Association canadienne de l'électricité**  
Un Square Westmount, bureau 500  
Montréal (Québec) H3Z 2P9  
Téléphone : (514) 937-6181  
Télécopieur : (514) 937-6498

#### Électro-Fédération Canada Inc.

10, Carlson Court, bureau 210  
Etobicoke (Ontario) M9W 6L2  
Téléphone : (416) 674-7410  
Télécopieur : (416) 674-7412

#### Le Conseil canadien pour les Amériques (CCA)

Le CCA est un organisme à but non lucratif. Il a été créé en 1987 pour promouvoir les intérêts commerciaux en Amérique latine et dans les Antilles. Le CCA assure la promotion d'événements et de programmes destinés à augmenter le volume des affaires et à mettre en place des réseaux de contacts entre le Canada et les pays de la région. Il publie également un bulletin d'information bimensuel.

#### Conseil canadien pour les Amériques

Bureaux de la direction  
360, rue Bay, bureau 300  
Toronto (Ontario) M5H 2V6  
Téléphone : (416) 367-4313  
Télécopieur : (416) 367-5460

#### Association des exportateurs canadiens

99, rue Bank, bureau 250  
Ottawa (Ontario) K1P 6B9  
Téléphone : (613) 238-8888  
Télécopieur : (613) 563-9218

**Association des manufacturiers canadiens**  
75, boul. International, 4e étage  
Etobicoke (Ontario) M9W 6L9  
Téléphone : (416) 798-8000  
Télécopieur : (416) 798-8050

**Chambre de commerce du Canada**  
55, rue Metcalfe, bureau 1160  
Ottawa (Ontario) K1P 6N4  
Téléphone : (613) 238-4000  
Télécopieur : (613) 238-7643

**Forum pour la formation en commerce international Inc.**  
155, rue Queen, bureau 608  
Ottawa (Ontario) K1P 6L1  
Téléphone : (613) 230-3553  
Télécopieur : (613) 230-6808

**Centre d'information linguistique**  
240, rue Sparks, RPO  
C.P. 55011  
Ottawa (Ontario) K1P 1A1  
Téléphone : (613) 523-3510

**Service d'invitations ouvertes à soumissionner**  
C.P. 22011  
Ottawa (Ontario) K1V 0W2  
Téléphone : 1-800-361-4637 ou (613) 737-3374  
Télécopieur : (613) 737-3643

**Association canadienne de normalisation**  
178, boul. Rexdale  
Rexdale (Ontario) M9W 1R3  
Téléphone : (416) 747-4000  
Télécopieur : (416) 747-4149

**Conseil canadien des normes**  
45, rue O'Connor, bureau 1200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7  
Téléphone : (613) 238-3222  
Télécopieur : (613) 995-4564

## **BUREAUX DU GOUVERNEMENT MEXICAIN AU CANADA**

L'ambassade du Mexique et les bureaux consulaires mexicains peuvent fournir de l'aide et des conseils aux sociétés canadiennes sur la façon de faire des affaires au Mexique. Pour plus d'information, veuillez vous adresser aux bureaux suivants :

**Ambassade du Mexique**  
45, rue O'Connor, bureau 1500  
Ottawa (Ontario) K1P 1A4  
Téléphone : (613) 233-8988  
Télécopieur : (613) 235-9123

**Consulat du Mexique à Ottawa**  
45, rue O'Connor, bureau 1500  
Ottawa (Ontario) K1P 1A4  
Téléphone : (613) 235-6665  
Télécopieur : (613) 235-9123

## **AUTRES CONSULATS GÉNÉRAUX DU MEXIQUE AU CANADA**

**Consulat général du Mexique**  
2000, rue Mansfield, bureau 1015  
Montréal (Québec) H3A 2Z7  
Téléphone : (514) 288-2502/4916  
Télécopieur : (514) 288-8287

**Consulat général du Mexique**  
199, rue Bay, bureau 4440  
C.P. 266, Succursale « Commerce Court Ouest »  
Toronto (Ontario) M5L 1E9  
Téléphone : (416) 368-2875/8141/1847  
Télécopieur : (416) 368-8342

**Consulat général du Mexique**  
810-1139, rue Pender Ouest  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4A4  
Téléphone : (604) 684-3547/684-1859  
Télécopieur : (604) 684-2485

## COMMISSIONS COMMERCIALES MEXICAINES À L'ÉTRANGER

La *Banco Nacional de Comercio Exterior (Bancomext)* est la commission commerciale du Mexique. Elle a des bureaux au Canada, où elle offre des services de crédit, de garanties d'exportation et de conseils aux sociétés mexicaines qui veulent faire des affaires au Canada.

## BANQUES MEXICAINES AYANT DES BUREAUX AU CANADA

*Banco Nacional de México (Banamex)*, *Banco de Comercio (Bancomer)* et *Banca Serfin* sont des banques du secteur privé qui offrent des services spécialisés par l'intermédiaire de leurs centres internationaux d'information sur le commerce. Ces centres sont branchés sur un réseau informatisé de communication qui leur donne accès à de nombreuses bases de données économiques, gouvernementales et financières à travers le monde. Ces banques sont implantées partout au Mexique et ont des bureaux à Toronto.

*Banco Nacional de México (Banamex)*  
1, place First Canadian, bureau 3430  
C.P. 299  
Toronto (Ontario) M5X 1C9  
Téléphone : (416) 368-1399  
Télécopieur : (416) 367-2543

*Banco de Comercio (Bancomer)*  
The Royal Bank Plaza  
Tour Sud, bureau 2915  
C.P. 96  
Toronto (Ontario) M5J 2J2  
Téléphone : (416) 956-4911  
Télécopieur : (416) 956-4914

*Banca Serfin*  
Place BCE, Tour du Canada Trust 161, rue Bay,  
bureau 4360  
C.P. 606  
Toronto (Ontario) M5J 2S1  
Téléphone : (416) 360-8900  
Télécopieur : (416) 360-1760

## SERVICES DU GOUVERNEMENT CANADIEN AU MEXIQUE

### SECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES AMBASSADE DU CANADA À MEXICO

La Section des affaires commerciales de l'ambassade du Canada à Mexico peut fournir une aide précieuse aux entreprises canadiennes qui souhaitent s'implanter au Mexique. Les délégués commerciaux connaissent bien le marché et feront tout en leur pouvoir pour aider une entreprise canadienne à s'installer au Mexique.

*Note : Pour téléphoner à Mexico, il faut composer 0-11-52-5 devant les numéros locaux. Pour rejoindre les autres villes du Mexique, consulter la liste des indicatifs internationaux au début de votre annuaire téléphonique afin d'y trouver l'indicatif régional voulu.*

Section des affaires commerciales  
Ambassade du Canada au Mexique  
Schiller No. 529  
Apartado Postal 105-05  
Col. Polanco  
11560 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 724-7900  
Télécopieur : 724-7982

Consulat canadien  
Hotel Fiesta Americana  
Local 30-A  
Aurelio Aceves No. 225  
Col. Vallarta Poniente  
44110 Guadalajara, Jalisco  
Mexique  
Téléphone : 616-6215  
Télécopieur : 615-8665

Consulat canadien  
Edificio Kalos, Piso C-1  
Local 108A  
Zaragoza y Constitución  
64000 Monterrey, Nuevo León  
Mexique  
Téléphone : 344-3200  
Télécopieur : 344-3048

## PRINCIPAUX CONTACTS AU MEXIQUE

### GOUVERNEMENT DU MEXIQUE

#### Commission fédérale d'électricité

*Comisión Federal de Electricidad*

Río Lerma 334

Col. Cuahatemoc

06598 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 683-2341

Télécopieur : 595-5400 poste 5205

#### Secrétariat à l'énergie

*Secretaría de Energía*

Francisco Marquez 160, Piso 5

Col. Condesa

06140 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 553-9014

Télécopieur : 286-2752

#### Secrétariat au commerce et au développement industriel

*Secretaría de Comercio y Fomento Industrial (SECOFI)*

Morena 811

Col. Narvarre

03020 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 639-4700

Télécopieur : 639-9814 (attendre la tonalité d'un télécopieur)

#### Agence de construction et de travaux hydrauliques

##### Ministère du district fédéral

*Dirección General de Construcción y Operación Hidráulica del*

*Departamento del Distrito Federal*

Viaducto Río de la Piedad No. 507, Piso 3

Col. Granjas México

08400 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 650-2028 et 657-4103

Télécopieur : 654-5795

#### Secrétariat aux finances et au crédit public

*Secretaría de Hacienda y Crédito Público (SHCP)*

República del Salvador 47, Planta Alta

Col. Centro

06000 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 709-6675, 709-6532

Télécopieur : 709-3272

#### Banque nationale de développement

*Nacional Financiera (NAFIN)*

Insurgentes Sur 1971

Col. Guadalupe Inn

01020 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 325-7300/7301

Télécopieur : 325-6299

#### Secrétariat à l'environnement, aux ressources naturelles et à la pêche

*Secretaría del Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca (SEMARNAP)*

Periférico Sur No. 4209

Col. Jardines en la Montaña

14210 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 628-0602/0605

Télécopieur : 628-0643/0644

#### Secrétariat au développement social et au logement

*Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*

Programas Solidaridad

Av. Constituyentes 947, Edificio «B», Planta Baja

Col. Belém de las Flores

01110 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 271-8217, 515-4508

Fax : 261-1407, 272-0118

#### Secrétariat aux affaires étrangères

*Secretaría de Relaciones Exteriores (SRE)*

Eje Central Lázaro Cardenas No. 257

Ala «A», Piso 1

Col. Guerrero

06960 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 782-3765

Télécopieur : 782-3626

### Éclairage et électricité du centre

*Luz y Fuerza del Centro (LyF)*  
Av. Melchor Ocampo No. 171  
Col. Tlaxpana  
11379 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 592-0655, 546-7770  
Télécopieur : 546-8409

### Société pétrolière d'État

*Petróleos Mexicanos (PEMEX)*  
Gerencia Técnica de Proyectos Hidroeléctricos  
Izazaga No. 89  
06000 Col. Centro  
México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 709-7683, 229-4800 poste 4805  
Télécopieur : 709-7683, 229-4800, poste 4805

### Commission de réglementation de l'énergie

*Comisión Reguladora de Energía (CRE)*  
Puente de Tecamachalco 26  
Col. Lomas de Chapultepec  
11000 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 520-1110/0450, 540-0686, poste 5018  
Télécopieur : 520-0796

### Commission nationale de conservation de l'énergie

*Comisión Nacional para el Ahorro de Energía (CONAE)*  
Francisco Márquez 160  
Col. Condesa  
06140 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 553-9000  
Télécopieur : 553-9020

### Institut de recherche en électricité

*Instituto de Investigaciones Eléctricas (IIE)*  
Av. Reforma No. 113  
Col. Palmira  
62490 Temixco, Morelos  
Mexique  
Téléphone : 18-3811, poste 7157  
Télécopieur : 18-2628

## ASSOCIATIONS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES AU MEXIQUE

Chambre nationale des fabricants d'équipement  
électrique  
*Cámara Nacional de Manufacturas Eléctricas (CANAME)*  
Ibsen 13  
Col. Chapultepec Polanco  
11560 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 280-6658 et 280-6042  
Télécopieur : 202-1440

### Confédération mexicaine des chambres nationales de commerce

*Confederación de Cámaras Nacionales de Comercio  
(CONCANACO)*  
Balderas No. 144, Piso 3  
Col. Centro  
06079 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 709-1559  
Télécopieur : 709-1152

### Confédération des chambres industrielles

*Confederación de Cámaras Industriales (CONCAMIN)*  
Manuel María Contreras No. 133, Piso 1  
Col. Cuauhtémoc  
06597 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 592-0529, 566-7822  
Télécopieur : 535-6871

### Chambre nationale de l'industrie de la transformation

Cámara Nacional de la Industria de Transformación  
(CANACINTRA)  
Av. San Antonio No. 256  
Col. Ampliación Nápoles  
03849 México, D.F.  
Mexique  
Téléphone : 563-3400  
Télécopieur : 563-5381

**Association nationale des importateurs et exportateurs  
de la République du Mexique**

*Asociación Nacional de Importadores y Exportadores de la  
República Mexicana (ANIERM)*

Monterrey No. 130

Col. Roma

06700 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 564-8618/9218

Télécopieur : 584-5317

**SOCIÉTÉS MEXICAINES**

*Hojalata y Láminas, S.A. (HYLSA)*

Av. de los Angeles No. 352 Oriente

Col. Garza Cantú

66452 San Nicolás de los Garza, Nuevo León

Mexique

Téléphone : 328-1620

Télécopieur : 328-1191

(attendre la tonalité d'un télécopieur)

**Chambre canadienne de commerce au Mexique**

*Cámara de Comercio de Canadá en México*

c/o Bombardier

Pasco de la Reforma No. 369, Mezzanine

Col. Juárez

06500 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 729-9903, 207-2400

Télécopieur : 208-1592

**Chambre nationale de commerce de Mexico**

*Cámara Nacional de Comercio de la Ciudad de México*

*(CANACO)*

Pasco de la Reforma No. 42

Col. Juárez

06030 México, D.F.

Mexique

Téléphone : 592-2677/2665

Télécopieur : 705-7412, 592-3571

# Enquête auprès des lecteurs

## AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS SERVIR

Nous voulons connaître votre opinion sur cette publication. C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de prendre quelques instants pour répondre aux questions ci-dessous. D'avance, merci!

1. Trouvez-vous que, dans l'ensemble, cette publication est... ?  
(ne cocher qu'une réponse)
  - très utile
  - utile
  - assez utile
  - inutile
2. Comment évaluez-vous chacun des aspects suivants de cette publication?
  - a) Qualité du contenu (ne cocher qu'une réponse)
    - excellente
    - bonne
    - satisfaisante
    - médiocre
  - b) Qualité de la présentation (ne cocher qu'une réponse)
    - excellente
    - bonne
    - satisfaisante
    - médiocre
  - c) Utilité des illustrations (ne cocher qu'une réponse)
    - excellente
    - bonne
    - satisfaisante
    - médiocre
3. Si cette publication devait, à l'avenir, être mise à jour, révisée et publiée à nouveau, aimeriez-vous en recevoir un exemplaire?
  - Oui, je serais très intéressé(e)
  - Je serais probablement intéressé(e)
  - Non, je ne suis pas intéressé(e)
  - Je ne sais pas
4. Comment avez-vous trouvé la structure et la présentation de cette publication?
  - Claire et facile à suivre
  - Confuse et difficile à suivre
5. Étant donné vos besoins, cette publication a-t-elle traité le(s) sujet(s) abordé(s) de façon suffisamment détaillée?
  - Oui, tout à fait
  - Dans une certaine mesure
  - Non
  - Je ne sais pas
6. Vous auriez trouvé cette publication plus utile si elle avait contenu (cocher toutes les cases qui s'appliquent) :
  - davantage de renseignements qualitatifs
  - moins de renseignements qualitatifs
  - plus de graphiques, d'illustrations et de tableaux
  - une analyse plus détaillée
  - une analyse plus courte
  - davantage d'exemples, d'études de cas, de profils de sociétés
7. À votre avis, manquait-il des renseignements importants dans cette publication?
  - Oui — veuillez préciser lesquels \_\_\_\_\_
  - Non \_\_\_\_\_
8. Y-a-t-il des facettes du sujet traité que vous auriez aimé voir aborder plus en détail?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
9. Quelle(s) suggestion(s) feriez-vous pour améliorer la prochaine édition de cette publication?  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
10. Cette publication vous aidera-t-elle à développer vos activités?
  - Oui
  - Non
11. a) Votre société exporte-t-elle maintenant?
  - Oui, passez à la question 11 b)
  - Non, passez à la question 11 c)
- b) Si oui, sur quels marchés étrangers
  - États-Unis
  - Europe
  - Japon
  - Mexique
  - Amérique latine
  - Autres (précisez s'il-vous-plaît) \_\_\_\_\_
- c) Si non, prévoyez-vous exporter dans les 12 mois à venir?
  - Oui, où?
    - États-Unis
    - Europe
    - Japon
    - Mexique
    - Amérique latine
    - Autres (précisez s'il-vous-plaît) \_\_\_\_\_
12. Quel est le chiffre d'affaires approximatif de votre entreprise?
  - Moins de 1 million de dollars
  - Entre 1 et 5 millions de dollars
  - Entre 5 et 10 millions de dollars
  - Plus de 10 millions de dollars

Nous permettez-vous de prendre contact avec vous pour discuter de votre évaluation?

Nom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Téléc. : \_\_\_\_\_

**Une fois rempli, veuillez nous faire parvenir ce questionnaire par télécopieur au numéro (613) 996-6142 ou adressez-le à :**

Direction générale de l'Amérique latine et des Antilles  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada  
Édifice Lester B. Pearson, 125, prom. Sussex  
Ottawa (Ontario) K1A 0G2



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20084253 5

CA1 EA616 96E42 FRE ex.1 DOCS  
Les debouches d'affaires au  
Mexique 43277753

---

---



Ministère des Affaires étrangères    Department of Foreign Affairs  
et du Commerce international    and International Trade  
Le Secteur de l'Amérique latine et des Antilles

### InfoCentre

Télécopieur : (613) 996-9709  
FaxLink : (613) 944-4500



Sans frais : 1-800-267-8376  
Téléphone : (613) 944-4000



Babillard    1-800-628-1581  
électronique : (613) 944-1581